Service Public
Fédéral
**FINANCES**

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

# ORIGINE DES ACHETEURS – PERSONNES PHYSIQUES

# SPÉCIFICATIONS DE PRODUIT

# 1. APERÇU GÉNÉRAL

## 1.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

Titre des spécifications du produit : Origine des acheteurs – Personnes physiques
Date de référence : 31/12/2017
Contacts : Service Public Fédéral Finances
Boulevard du Roi Albert II, 33
1030 Bruxelles
Email : datadelivery@minfin.fed.be
Site web : https://finances.belgium.be/fr
Langues des spécifications du produit : Néerlandais, Français
Format de distribution : PDF
Standard de rédaction : les spécifications du produit sont écrites selon le standard ISO 19131.

## 1.2 TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente spécification, les définitions suivantes sont d'applications.

**Remarque : les définitions présentes dans le document n'ont aucune valeur légale ou officielle. Elles ne sont proposées qu'à titre purement indicatif afin d'aider à la compréhension du concept défini.**

**Objet et type d'objets**
**Un objet** est une abstraction d'un phénomène du monde réel représentée dans le jeu de données. **Un type d'objets** est un ensemble **d'objets** caractérisés par des **attributs** identiques.

**Jeu de données**
**Un jeu de données** correspond à un ensemble identifiable de données, correspondant à autant **d'objets** d'un ou de plusieurs **types**, conforme à des spécifications clairement établies.

**Catalogue d'objets**
Un **catalogue d'objets** correspond à l'ensemble que forment la définition des **types d'objets** compris dans un jeu de données et à la définition de leurs **attributs** respectifs.

**Type d'objets abstrait**
Un **type d'objets** est dit abstrait dès lors qu'il n'est pas en tant que tel présent dans le jeu de données, mais qu'il est référencé dans le catalogue et qu'il a été construit de manière à reprendre l'ensemble des propriétés communes aux types d'objets constituant le jeu de données.

**Attribut**
**Un attribut** correspond à une propriété d'un **objet** ou d'un **type d'objets**. Dans le catalogue d'**objets**, l'**attribut** d'un **type d'objets** se détermine par son nom, sa définition et éventuellement, les valeurs que peuvent prendre cet **attribut** (i.e. le domaine) et leurs unités. Dans un jeu de données, l'**attribut** d'un **objet** est déterminé par son nom et sa valeur.

**Bien immeuble**
Un **bien immeuble** correspond à un bien qui ne peut être déplacé. Aux termes du code civil, les fonds de terre et les bâtiments sont **immeubles par nature**, alors que certains objets, placés sur un **bien immeuble** par la personne jouissant de ce bien afin de l'exploiter, sont **immeubles par destination**.

**Contribuable**
Par **contribuable**, est entendu tout titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier qui lui en confère la jouissance et le rend a priori redevable du précompte immobilier. Il s'agit d'un des droits réels suivants : la pleine propriété, l'usufruit, la superficie, l'emphytéose, et le droit d'usage ou d'habitation. Par **contribuable**, est également entendu tout possesseur sans titre d'un bien immobilier. Le **contribuable** peut être une personne morale ou une personne physique. Plusieurs **contribuables** peuvent jouir, dans l'indivision, d'un même bien immobilier.

**Précompte immobilier**
Le précompte immobilier correspond à un impôt annuel qui échoit aux propriétaires d'un bien immobilier situé en Belgique. Son calcul est basé sur le revenu cadastral du bien immobilier.

**Revenu cadastral**
Le revenu cadastral d'un bien immobilier correspond à sa valeur locative normale annuelle nette au 1er janvier 1975. Il a été établi sur base de ses caractéristiques ayant un impact sur les loyers qui peuvent en être perçus.

**Exonération du précompte immobilier**
L'exonération correspond à la dispense de s'acquitter du précompte immobilier les propriétaires de certains biens immobiliers. L'exonération se fonde essentiellement sur l'article 253 du CIR, qui exonère de précompte immobilier. Cet article a été régionalisé, il faut donc se référer aux décrets et ordonnances en vigueur pour établir sa portée complète.

**Parcelle patrimoniale**
La **parcelle** correspond à l'unité de base et du calcul de l'impôt foncier caractérisée par l'ensemble de personnes morales ou physiques qui disposent de droits réels dessus, par sa nature unique, et par sa continuité physique. Une **parcelle** patrimoniale ne peut appartenir qu'à une seule commune.

**Destination morphologique**
La **destination morphologique** de la parcelle correspond à la destination du bien immobilier déterminée sur base de ses caractéristiques en termes de construction et d'aménagement. Elle correspond donc à l'usage prévu pour le bien immobilier au moment de la conception de sa configuration actuelle. Elle ne correspond donc pas à l'usage qui en est réellement fait, ou à la destination légale de la zone où il est situé.

**Modification notable**
Par modification notable, on entend toute transformation physique d'un bien immeuble susceptible d'augmenter son revenu cadastral de 50€ ou de 15% de sa valeur originale.

**Indivision**
L'**indivision** correspond à la situation caractérisant un bien sur lesquels s'exercent des droits réels identiques appartenant à des titulaires différents. Chaque co-titulaire dispose d'une **quotité indivise**. L'**indivision** peut s'appliquer ici i aux **biens immeubles**, par nature, par destination ou par objet. Ainsi, un bien immobilier peut être détenu en pleine propriété par plusieurs personnes ans l'**indivision**, au même titre qu'un droit de superficie ou une emphytéose.

**Code ISO 3166-1 alpha-2**
Le **Code ISO 3166-1 alpha-2** correspond à l'identifiant unique de chaque pays souverain et de chaque dépendance établie sur deux caractères alphabétiques par l'ISO. La liste complète des codes est disponible ici : https://www.iso.org/obp/ui/fr/#search.

## 1.3 ABRÉVIATIONS UTILISÉES

**SPF : Service Public Fédéral**
**AGDP : Administration générale de la documentation patrimoniale du SPF Finances**
**IANA : Internet Assigned Numbers Authority**
**CIR : Code d'impôt sur les revenus**
**BCE : Banque Carrefour des Entreprises**
**DG : Direction Générale**
**INS : ex-Institut National de Statistique, dissous et remplacé par la DG Statistiques du SPF Economie**
**ISO : Organisation Internationale de normalisation**

## 1.4 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT

Origine des acheteurs – Personnes physiques correspond au jeu de données décrivant l'origine des acheteurs (personnes physiques) de biens immobiliers situés en Belgique selon leur commune de domicile pour les résidents et selon leur pays ou territoire de domicile pour les non-résidents (domicile à la date de l'acte). Ce jeu de

données est composé de sept classes. La première classe reprend, à l'échelle nationale, pour chaque nature, le nombre total de parcelles, le nombre de parcelles acquises par des acheteurs de chaque commune belge et le nombre de parcelles acquises par les acheteurs de chaque pays ou territoire. Le nombre de parcelles tient compte des quotités effectivement acquises. La deuxième classe reprend ces informations à l'échelle des trois régions. Les classes suivantes font de même à l'échelle des provinces, des arrondissements, des communes, des divisions cadastrales et des secteurs statistiques. Le jeu de données est librement téléchargeable, sous forme de CSV zippés.

Origines des acheteurs – Personnes physiques est constitué à partir de la base de données de référence pour l'enregistrement des actes et à partir la base de données relatives aux personnes physiques. Dans la première sont consignés, pour chaque acte, les droits réels échangés, l'identification des parties, la localisation du bien immobilier échangé ainsi que sa nature cadastrale.

Dans la seconde base de données, sont reprises, pour chaque acheteur diverses informations provenant du Registre National, source authentique en ce qui concerne les personnes physiques belges ou en ce qui concerne les étrangers domiciliés en Belgique, ou provenant du Registre BIS, source authentique en ce qui concerne les étrangers ayant un intérêt en Belgique sans y être domiciliés.

# 2. PÉRIMÈTRE DES SPÉCIFICATIONS

Ces spécifications de produit s'appliquent uniformément à l'entièreté du produit décrit, sans distinction d'échelle spatiale.

# 3. IDENTIFICATION DU PRODUIT

## 3.1 TITRE

Origine des acheteurs – Personnes physiques

## 3.2 VERSION

Identifiant de version : 15.0
Date de référence : 31/12/2017

## 3.3 DESCRIPTION

Origine des acheteurs – Personnes physiques correspond au jeu de données décrivant l'origine des acheteurs (personnes physiques) de biens immobiliers situés en Belgique selon leur commune de domicile pour les résidents et selon leur pays ou territoire de domicile pour les non-résidents (domicile à la date de l'acte). Ce jeu de données est composé de sept classes. La première classe reprend, à l'échelle nationale, pour chaque nature, le nombre total de parcelles, le nombre de parcelles acquises par des acheteurs de chaque commune belge et le nombre de parcelles acquises par les acheteurs de chaque pays ou territoire. Le nombre de parcelles tient compte des quotités effectivement acquises. La deuxième classe reprend ces informations à l'échelle des trois régions. Les classes suivantes font de même à l'échelle des provinces, des arrondissements, des communes, des divisions cadastrales et des secteurs statistiques. Le jeu de données est librement téléchargeable, sous forme de CSV zippés.

## 3.4 THÈME(S)

Les données comprises dans cet ensemble appartiennent à la catégorie thématique suivante :
Société.

## 3.5 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Les données comprises dans cet ensemble couvrent l'entièreté du territoire national belge.

## 3.6 COUVERTURE TEMPORELLE

Les données comprises dans cet ensemble reflètent la situation de l'année 2017.

## 3.7 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE

Les données comprises dans cet ensemble sont des tables de texte, c'est-à-dire qu'aucun attribut des objets n'en spécifie la géométrie. Leurs géométries peuvent être retrouvées *via* leurs identifiants uniques respectifs.

# 4. CONTENU ET STRUCTURE DES DONNÉES

Le contenu du jeu de données décrit par le présent document est spécifié au moyen d'un catalogue d'objets.

## 4.1 CATALOGUE D'OBJETS

Le jeu de données contient sept types d'objets hiérarchiquement établis :

- NationalWideBuyersOriginNaturalPersons ;
- RegionalWideBuyersOriginNaturalPersons ;
- ProvincialWideBuyersOriginNaturalPersons ;
- ArrondissementWideBuyersOriginNaturalPersons ;
- MunicipalityWideBuyersOriginNaturalPersons ;
- DivisionWideBuyersOriginNaturalPersons ;
- StatisticalUnitWideBuyersOriginNaturalPersons.

Ces sept types d'objets correspondent respectivement aux territoires suivants :

- Le territoire national ;
- Le territoire des trois régions (au sens de l'article 3 de la constitution) ;
- Le territoire des provinces, ainsi que celui de la région de Bruxelles-Capitale ;
- Le territoire des arrondissements administratifs ;
- Le territoire des communes ;
- Le territoire des divisions cadastrales ;
- Le territoire des secteurs statistiques.

Le jeu de données contient également un huitième type d'objet : OriginTable. Il s'agit d'un type annexe facilitant l'exploitation du jeu de données.

### 4.1.1 Propriétés communes des types d'objets de Origine des acheteurs – Personnes physiques

Huit cent quarante-deux propriétés sont communes à l'ensemble des types d'objets constituant le jeu de données Origine des acheteurs – Personnes physiques. Ces propriétés sont définies dans le présent catalogue comme des attributs du type d'objet générique « Type générique – Origine des acheteurs – Personnes physiques ».

Les sept types d'objets constituant le jeu de données sont dès lors définis comme des instances spécifiques de ce type générique, dont ils héritent l'ensemble des propriétés, alors que ce type générique est un type d'objets abstrait. Cette méthode évite de définir ces attributs à l'identique pour chaque jeu de données.

#### 4.1.1.1 Type générique – Origines des acheteurs – Personnes physiques

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | BuyersOriginNaturalPersonsGenericType |
| Nom du type | Type générique – Origines des acheteurs – Personnes physiques |
| Type générique | Néant |
| Définition du type | Type d'objets abstrait comprenant l'ensemble des attributs communs aux types d'objets constituant le jeu de données Origines des acheteurs – Personnes physiques. |

#### 4.1.1.1.1 Identifiant de l'objet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NISCode |
| Nom de l'attribut | Identifiant de l'objet |
| Définition de l'attribut | Identifiant unique de l'objet, maintenu par le SPF Economie (i.e. le code INS de l'unité administrative ou statistique) sauf dans le cas du type d'objets DivisionWideOwnersOriginNaturalPersons, pour lequel l'AGDP définit l'identifiant. |

#### 4.1.1.1.2 Nom français de l'objet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NameFre |
| Nom de l'attribut | Nom français de l'objet |
| Définition de l'attribut | Nom officiel en français de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideOwnersOriginNaturalPersons et RegionalWideOwnersOriginNaturalPersons. L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideOwnersOriginNaturalPersons, ArrondissementWideOwnersOriginNaturalPersons et MunicipalityWideOwnersOriginNaturalPersons et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées. |

#### 4.1.1.1.3 Nom néerlandais de l'objet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NameDut |
| Nom de l'attribut | Nom néerlandais de l'objet |
| Définition de l'attribut | Nom officiel en néerlandais de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideOwnersOriginNaturalPersons et RegionalWideOwnersOriginNaturalPersons.<br>L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideOwnersOriginNaturalPersons, ArrondissementWideOwnersOriginNaturalPersons et MunicipalityWideOwnersOriginNaturalPersons et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées. |

#### 4.1.1.1.4 Nom allemand de l'objet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NameGer |
| Nom de l'attribut | Nom allemand de l'objet |
| Définition de l'attribut | Nom officiel en allemand de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideOwnersOriginNaturalPersons et RegionalWideOwnersOriginNaturalPersons. L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideOwnersOriginNaturalPersons, ArrondissementWideOwnersOriginNaturalPersons et MunicipalityWideOwnersOriginNaturalPersons et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal et sis dans la région linguistique de langue allemande. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées. |

#### 4.1.1.1.5 Nature cadastrale

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | ParcelNature |
| Nom de l'attribut | Nature cadastrale |
| Définition de l'attribut | Occupation du sol tel que documenté par l'AGDP. Celle-ci est déterminée, pour chaque parcelle, par les agents du SPF Finances et correspond à sa destination morphologique. |
| Valeurs de l'attribut | |

| Code | Nom français | Définition |
|---|---|---|
| 1 | Terre agricole | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la culture, à l'exclusion de la culture maraichère. |
| 2 | Pâture | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la pâture d'animaux d'élevage. |
| 3 | Pré | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la fauche. |
| 4 | Jardin | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la culture potagère particulière ou aux plantations d'agrément d'habitations particulières, à l'exclusion de celles autour de châteaux ou de bâtiments qui publics de plus de 50 ares. |
| 5 | Terrain maraicher | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la culture maraichère. |
| 6 | Pré alluvial | Toute parcelle correspondant à un terrain anciennement recouvert par une rivière non-cadastrée. |
| 7 | Pré embouche | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à l'embouche d'animaux d'élevage. |
| 8 | Patsart | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la pâture et anciennement couvert de bois ou de forêt. |
| 9 | Bois | Toute parcelle correspondant à un terrain d'amplitude suffisante recouvert d'arbres, à l'exception des exploitations sylvicoles et des vergers. |
| 10 | Verger haute tige | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la culture d'arbres fruitiers de haute tige. |
| 11 | Verger basse tige | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la culture d'arbres fruitiers de basse tige. |
| 13 | Pépinière | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la culture d'arbres en vue de leur exploitation. |
| 14 | Exploitation de sapins de Noël | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la culture de résineux vendus lors des fêtes de fin d'années. |
| 17 | Parc | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée aux plantations d'agrément public ou des plantations de plus de 50 ares atour de châteaux ou de bâtiments publics. |
| 18 | Terrain de sport | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la pratique de sports divers, à l'exclusion de la natation. |
| 20 | Plaine de jeux | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la pratique de loisirs. |
| 21 | Terrain de camping | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à l'hébergement de plaisance et de courte durée. |
| 22 | Piscine | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la natation de plein air. |
| 24 | Point d'eau | Toute parcelle non-bâtie exiguë où l'eau jaillit, à l'instar d'une fontaine ou d'une source. |
| 25 | Mare | Toute parcelle non-bâtie recouverte d'eau qui ne correspond pas aux natures 26 et 27. |

| | | |
|---|---|---|
| 26 | Etang | Toute parcelle non-bâtie recouverte d'eau sans courant et principalement dédié à la pêche. |
| 27 | Lac | Toute parcelle non-bâtie recouverte d'eau, souvent en raison de la présence d'un barrage empêchant l'écoulement d'un cours d'eau ou d'autres aménagements artificiels. |
| 28 | Douve | Toute parcelle correspondant à un fossé, éventuellement rempli d'eau, entourant des places fortes historiques, comme des villes ou des châteaux. |
| 29 | Fosse | Toute parcelle correspondant à un long et profond dénivelé naturel où coule éventuellement un cours d'eau. |
| 30 | Pisciculture | Toute parcelle correspondant à une pièce d'eau dédiée à l'élevage de poissons ou de fruits de mer. |
| 33 | Chemin cadastré | Toute parcelle non-bâtie rectiligne principalement utilisée pour la circulation motorisée ou piétonne. |
| 34 | Place | Toute parcelle non-bâtie vaste et aménagée en vue de la circulation motorisée ou piétonne. |
| 35 | Terrain vain ou vague | Toute parcelle non-bâtie ni boisée ni exploitée ou dédiée à un usage spécifique. |
| 36 | Bruyère | Toute parcelle non-bâtie d'amplitude suffisante laissée inculte et non-boisée. |
| 38 | Marais | Toute parcelle correspondant à une terre majoritairement recouverte d'eau stagnante. |
| 39 | Fagne | Toute parcelle correspondant à une terre majoritairement recouverte d'eau stagnante et située dans le plateau ardennais. |
| 41 | Alluvion | Toute parcelle non-bâtie regagnée sur l'ancien lit d'une rivière ou d'un cours d'eau. |
| 42 | Dune | Toute parcelle non-bâtie majoritairement recouverte de hauteurs de sable, sur lequel pousse éventuellement une végétation éparse. |
| 43 | Rempart | Toute parcelle correspondant à des accumulations de sol entourant une ancienne place forte, comme une ville ou un château, et assurant anciennement sa protection. |
| 44 | Digue | Toute parcelle non-bâtie parallèle à un cours d'eau, à une pièce d'eau ou au littoral et renforcée de manière à empêcher la submersion des terres lors de crues. |
| 45 | Terril vain ou vague | Toute parcelle correspondant à une terre recouverte d'un amas de matériau excavé à l'occasion d'activités minières industrielles et actuellement hors d'usage. |
| 46 | Terrain d'épandage vain ou vague | Toute parcelle non-bâtie anciennement dédiée à l'entrepôt d'immondices mais actuellement hors d'usage. |
| 49 | Terrain d'épandage exploite | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à l'entrepôt d'immondice. |
| 50 | Terrain industriel | Toute parcelle non-bâtie effectivement utilisée pour activités industrielles diverses. |

| | | |
|---|---|---|
| 51 | Chantier | Toute parcelle correspondant à un terrain sur lequel s'exerce une activité industrielle autre que de l'entreposage ou du déversement de décombres industriels. |
| 52 | Quai | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée au chargement et au déchargement de marchandises. |
| 54 | Bassin industriel | Toute parcelle non-bâtie utilisée comme réservoir ou bassin à ciel ouvert desservant une exploitation industrielle |
| 55 | Chemin de fer | Toute parcelle correspondant à une voie ferrée. |
| 56 | Terril exploite | Toute parcelle correspondant à une terre recouverte d'un amas de matériau excavé à l'occasion d'activités minières industrielles. |
| 57 | Carrière | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à l'industrie extractive. |
| 59 | Canal | Toute parcelle non-bâtie creusée et remplie d'eau en vue de la circulation de navires. |
| 62 | Tumulus | Toute parcelle non-bâtie artificiellement rehaussée au-dessus de sépultures. |
| 63 | Borne | Toute parcelle non-bâtie entourant immédiatement une borne géodésique ou un repère topographique en vue de sa protection. |
| 67 | Superficie d'un bâtiment ordinaire | Toute parcelle correspondant à la superficie au sol d'une construction ordinaire. Cette nature subsiste à titre de reliquat pour représenter le tréfond d'une parcelle bâtie ordinaire. |
| 68 | Superficie d'un bâtiment exceptionnel | Toute parcelle correspondant à la superficie au sol d'une construction exceptionnelle. Cette nature subsiste à titre de reliquat pour représenter le tréfond d'une parcelle bâtie exceptionnelle, comme un hôpital ou une école. |
| 69 | Superficie d'un bâtiment industriel | Toute parcelle correspondant à la superficie au sol d'une construction industrielle. Cette nature subsiste à titre de reliquat pour représenter le tréfond d'un parcelle bâtie industrielle. |
| 70 | Terrain | Toute parcelle non-bâtie qui ne pouvait être considérée comme bâtissable, à défaut de pièces justificatives. Cette nature subsiste à titre de reliquat. |
| 71 | Parking | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée au parcage de voitures, à l'exclusion des terrains intégrés à des immeubles résidentiels ou des terrains intégrés à des sites industriels. |
| 72 | Champ d'aviation | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée au décollage ou à l'atterrissage d'aéronefs, à l'exclusion de ceux intégrés à des immeubles ou à des sites industriels. |
| 73 | Terrain militaire | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée aux activités militaires. |

| | | |
|---|---|---|
| 74 | Cimetière | Toute parcelle non-bâtie comprenant une ou plusieurs sépultures, à l'exclusion des sépultures intégrées aux monuments historiques ou religieux. |
| 75 | Oseraie | Toute parcelle non-bâtie principalement dédiée à la plantation d'osiers en vue de leur exploitation. |
| 76 | Bassin ordinaire | Toute parcelle non-bâtie utilisée comme réservoir ou bassin à ciel ouvert ne desservant pas une exploitation industrielle. |
| 77 | Cour | Toute parcelle non-bâtie exiguë comprise entre les murs d'une ou de plusieurs constructions. |
| 78 | Terrain à bâtir | Toute parcelle non-bâtie disposant d'un permis régional pour y construire un ou plusieurs bâtiments ou qui est mentionnée dans un acte notarié comme terrain à bâtir. |
| 79 | Partie de parc de stationnement | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'une terre principalement dédiée au parcage de voitures. La copropriété des espaces communs et privatifs est organisée par un acte de base. |
| 80 | Matériel et outillage non-bâti | Nature supplémentaire correspondant à du matériel et de l'outillage, à l'exclusion des bassins, qui ne peut figurer au plan ou qui est déplaçable et qui est placé sur une parcelle non-bâtie. |
| 85 | Bassin de décantation | Nature supplémentaire correspondant à des bassins de décantation, cadastrés comme du matériel et outillage non-bâti. |
| 86 | Rouissoir | Nature supplémentaire correspondant à des bassins destinés aux traitements de l'industrie textile, cadastrés comme du matériel et outillage non-bâti. |
| 87 | Bassin de matériel et outillage | Nature supplémentaire correspondant à un réservoir ou à un bassin à ciel ouvert à usage industriel cadastré comme du matériel et outillage non-bâti. |
| 164 | Parties communes générales d'un bâtiment | Parcelle correspondant à des parties communes à l'ensemble des titulaires de droits réels. Cette nature se retrouve dans différents types d'immeubles, comme des immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels et est utilisée depuis le 19 mai 2015. |
| 165 | Parties communes spécifiques d'un bâtiment | Toute parcelle correspondant à des parties communes à certains titulaires de droits réels seulement. |
| 166 | Superficie d'un bâtiment (autre) | Toute parcelle cadastrée avant le 31 décembre 2020 correspondant à l'emprise au sol d'une construction dont une partie seulement est exonérée. |
| 170 | Autre non bâti | Toute parcelle non-bâtie dont la nature précise n'est pas spécifiée. |
| 200 | Maison | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au logement d'un seul ménage. |

| | | |
|---|---|---|
| 201 | Baraquement | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à un hébergement temporaire ou de fortune. |
| 202 | Taudis | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au logement mais dépourvue de tout confort et à la limite de l'insalubrité. |
| 203 | Remise | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée principalement à de l'entrepôt particulier. |
| 204 | Garage | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au parcage de véhicules particuliers. |
| 205 | Abri | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la protection des intempéries. |
| 206 | Toilettes | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée aux besoins sanitaires de l'homme. |
| 220 | Entité privative# | Parcelle privative cadastrée avant le 19 mai 2015 et pouvant correspondre à l'une des natures suivantes : 532, 533, 534, 535, 536, 537, 543, 544, 545, 546, 547, 549, 550. La nature n'est plus attribuée depuis et les parcelles créées ou adaptées depuis lors reçoivent une des natures précitées. |
| 221 | Entités privatives | Parcelle privative cadastrée avant le 19 mai 2015 et pouvant correspondre à l'une des natures suivantes : 532, 533, 534, 535, 536, 537, 543, 544, 545, 546, 547, 549, 550. La nature n'est plus attribuée depuis et les parcelles créées ou adaptées depuis lors reçoivent une des natures précitées. |
| 222 | Building | Parcelle cadastrée avant le 1e novembre 2018 et correspondant à un immeuble de facto loti mais dépourvu d'acte de base. Ceci n'est plus cadastré de la sorte actuellement, chaque lot, ainsi que les parties communes, étant cadastrés séparément, et leurs natures respectives étant spécifiées séparément. |
| 223 | Maison# | Toute parcelle pourvue d'une construction comprenant au moins deux maisons superposées et sans communication interne. |
| 240 | Ferme | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exploitation de terrains agricoles et au logement des exploitants. |
| 241 | Ecurie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement d'équidés. |
| 242 | Pigeonnier | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement de pigeons. |
| 243 | Petit élevage | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'élevage à petite échelle de bétail, quel qu'il soit. |

| | | |
|---|---|---|
| 244 | Grand élevage | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'élevage à grande échelle de bétail, quel qu'il soit. |
| 245 | Serre | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à favoriser la culture en augmentant la température en son sein. |
| 246 | Champignonnière | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à favoriser la culture de champignons. |
| 247 | Bâtiment rural | Toute parcelle pourvue d'une construction secondaire principalement dédiée à l'exploitation de terrains agricoles. |
| 260 | Imprimerie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'impression de papier. |
| 261 | Garage atelier | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'entretien et à la réparation de véhicules et/ou à leur vente |
| 262 | Forge | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la déformation de métaux et à leur réutilisation. |
| 263 | Menuiserie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'assemblage de bois en vue de la construction ou de l'assemblage de meubles, de châssis et d'autres biens. |
| 264 | Lavoir | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au nettoyage, à l'entretien et au repassage de vêtements. Ces opérations ne peuvent être réalisées par le client lui-même. Dans ce cas, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti depuis le 19 mai 2015 ou si la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été lotie avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 265 | Atelier | Toute parcelle pourvue d'une construction ou à une installation destinée à un autre type d'artisanat, comme les ateliers de bijouteries, de tannerie, de reliure, etc. |
| 280 | Laiterie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la collecte de lait, à son conditionnement, et à son éventuelle transformation en divers produits. |

| | | |
|---|---|---|
| 281 | Boulangerie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la préparation de pains et de pâtisseries à destination de commerces. Dans le cas où l'installation est destinée à la vente de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 282 | Charcuterie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la fabrique de produits charcutiers ou au traitement de graisses animales. Dans le cas où l'installation est destinée à la vente de charcuterie à des particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 283 | Abattoir | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'abattage ou à l'équarrissage de bêtes. |
| 284 | Fabrique d'aliments à bétail | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production et au conditionnement de nourriture à bétail. |
| 285 | Fabrique de café | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la torréfaction et au conditionnement du café. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 286 | Brasserie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la préparation de la bière et à son conditionnement. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |

| | | |
|---|---|---|
| 287 | Fabrique de boissons | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la préparation de boissons autres que la bière et à leur conditionnement. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 288 | Fabrique de tabac | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au conditionnement du tabac. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 289 | Meunerie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la transformation des graines en farine. |
| 290 | Fabrique de produits alimentaires | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la préparation et au conditionnement de produits alimentaires non-cités plus haut. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 300 | Fabrique d'habillement | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production et à la confection de vêtements, de chapeaux ou de fourrures. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |

| | | |
|---|---|---|
| 301 | Usine textile | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production des tissus, des fils, des étoffes et des tapis. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 302 | Fabrique d'articles de cuir | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production d'articles de cuir, comme les chaussures, les gants. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 303 | Fabrique de meubles | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de meubles. Dans les cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 304 | Fabrique de jouets | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de jouets. Dans les cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |

| | | |
|---|---|---|
| 305 | Papeterie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de papiers. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 306 | Fabrique d'articles usuels | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production d'articles usuels non-repris plus haut. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 320 | Briqueterie | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée à la production de briques et de tuiles. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 321 | Cimenterie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de ciment. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |

| | | |
|---|---|---|
| 322 | Scierie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la découpe et au conditionnement du bois. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 323 | Fabrique de couleurs | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de couleurs. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 324 | Fabrique de matériaux de construction | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de matériaux de construction non-cités plus haut. Dans le cas où l'installation est également principalement dédiée à la vente auprès de particuliers, il s'agit d'une maison de commerce -si l'immeuble n'est pas loti-, d'un commerce # -si l'immeuble a été loti ou depuis le 19 mai 2015 ou que la parcelle a subi une mutation depuis cette date- ou d'une entité priv. # si l'immeuble a été loti avant le 19 mai 2015 et que la parcelle n'a pas subi de mutation depuis cette date. |
| 340 | Métallurgie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la transformation industrielle de métaux, et à la production de produits finis ou semi-finis à base de métaux. |
| 341 | Haut fourneau | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la fonte et à la désoxydation industrielle de divers minerais, principalement celui du fer. |
| 342 | Four chaux | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de chaux par calcination de calcaire. |
| 343 | Atelier de construction | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production et à l'assemblage de machines, d'appareils, de navires ou d'avions et de leurs composantes respectives. |

| | | |
|---|---|---|
| 344 | Fabrique de matériel électrique | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de matériel électrique. |
| 345 | Raffinerie de pétrole | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au raffinage du pétrole. |
| 346 | Usine chimique | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la création synthétique de divers produits, comme l'azote, des colles ou des molécules pharmaceutiques. |
| 347 | Fabrique de caoutchouc | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production et à la transformation de caoutchouc. |
| 348 | Glacière | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de glaces non destinées à la consommation alimentaire. |
| 349 | Verrerie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production et à la transformation de verres, sous forme de produits finis ou semi-finis. |
| 350 | Fabrique de plastique | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production et à la transformation de plastiques, sous forme de produits finis ou semi-finis. |
| 351 | Fabrique de céramique | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production et à la transformation de céramique, de faïence et de porcelaine. |
| 352 | Charbonnage | Toute parcelle pourvue d'une construction ayant fait partie d'une exploitation de charbon. |
| 353 | Centrale électrique | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production électrique. |
| 354 | Usine de gaz | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production de gaz. |
| 355 | Gazomètre | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement destinée au stockage du gaz. |
| 356 | Cokerie | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement destinée à la production de coke par pyrolyse de charbon. |
| 357 | Bâtiment industriel | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à une production industrielle non définie plus haut. |
| 370 | Hangar | Toute parcelle pourvue d'une construction non fermée principalement dédiée au stockage de biens ou de marchandises. |
| 371 | Entrepôt | Toute parcelle pourvue d'une construction fermée principalement dédiée au stockage de biens ou de marchandises. |

| | | |
|---|---|---|
| 372 | Cabine électrique | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à accueillir les extrémités des lignes de transport électrique et à leur éventuelle transformation. |
| 373 | Pylône | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au support vertical de conducteurs, comme les lignes à haute tension. |
| 374 | Cabine à gaz | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au transport et à l'éventuel conditionnement de gaz. |
| 375 | Cabine | Toute parcelle pourvue d'une construction réduite qui n'est ni une cabine électrique, ni une cabine de gaz, ni une cabine de téléphone. |
| 376 | Réservoir | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au stockage de liquide. |
| 377 | Silo | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au stockage de matières en vrac. |
| 378 | Centre de recherche | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la recherche scientifique ou industrielle. |
| 379 | Séchoir | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à sécher divers produits. |
| 380 | Installation frigorifique | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à maintenir au frais divers produits |
| 381 | Matériel et outillage bâti | Toute parcelle correspondant au matériel et à l'outillage installés sur une parcelle bâtie mais qui en raison d'une dissociation du patrimoine doit faire l'objet d'une parcelle patrimoniale distincte. |
| 382 | Exploitation industrielle# | Toute parcelle pourvue d'une construction industrielle sur laquelle s'exercent de nombreux droits complexes. |
| 400 | Banque | Toute parcelle pourvue d'une construction d'envergure principalement dédiée à des activités bancaires et conçue comme telle. Dans le cas où l'installation n'a pas été initialement conçue comme telle, il s'agit d'une maison de commerce, d'un bureau # ou d'une entité privative #. |
| 401 | Bourse | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à des activités boursières et conçue comme telle. |
| 402 | Bâtiment de bureaux | Toute parcelle pourvue d'une construction d'envergure principalement dédiée à accueillir des bureaux non bancaires. Dans le cas où l'installation n'a pas été initialement conçue comme telle, il s'agit d'une maison de commerce, d'un bureau # ou d'une entité privative #. |

| | | |
|---|---|---|
| 403 | Café | Toute parcelle pourvue d'une construction d'envergure principalement dédiée à des activités de débit de boisson et conçue comme telle. Dans le cas où l'installation n'a pas été initialement conçue comme telle, il s'agit d'une maison de commerce, d'un commerce # ou d'une entité privative #. |
| 404 | Hôtel | Toute parcelle pourvue d'une construction d'envergure principalement dédiée à des activités d'hôtellerie et conçue comme telle. Dans le cas où l'installation n'a pas été initialement conçue comme telle, il s'agit d'une maison de commerce, d'un commerce # ou d'une entité privative #. |
| 405 | Restaurant | Toute parcelle pourvue d'une construction d'envergure principalement dédiée à des activités de restauration et conçue comme telle. Dans le cas où l'installation n'a pas été initialement conçue comme telle, il s'agit d'une maison de commerce, d'un commerce # ou d'une entité privative #. |
| 406 | Salle de fêtes | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à accueillir des activités festives ou dansantes. |
| 407 | Maison de commerce | Toute parcelle correspondant à un immeuble non-loti dont le rez-de-chaussée est principalement conçu pour le commerce de détail relativement modeste. En cas contraire, il s'agit de la nature 535. |
| 408 | Grand magasin | Toute parcelle pourvue d'une construction d'envergure principalement dédiée à la vente de marchandises diverses à des particuliers. |
| 409 | Garage dépôt | Toute parcelle pourvue d'une construction d'envergure principalement dédiée à l'entreposage de véhicules de transport utilisés par un même exploitant. |
| 410 | Bâtiment de parking | Toute parcelle pourvue d'une construction d'envergure principalement dédiée à l'entreposage limité dans le temps de véhicules de transport particuliers. |
| 411 | Station-service | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la distribution de carburant aux particuliers et au nettoyage de leur véhicule. |
| 412 | Marché couvert | Toute parcelle pourvue d'une construction couverte principalement dédiée à la vente de marchandises aux particuliers. |
| 413 | Salle d'exposition | Toute parcelle pourvue d'une construction destinée à exposer des œuvres diverses. |
| 414 | Kiosque | Toute parcelle pourvue d'une construction, généralement circulaire, principalement dédiée à des concerts de plein-air ou à la vente à l'emportée, généralement de périodiques. |

| | | |
|---|---|---|
| 415 | Bâtiment pour animaux | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement d'animaux, à l'exclusion de l'hébergement à finalité d'élevage agricole, et à leur dressage ou à leur soin. |
| 420 | Maison communale | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exercice de l'administration communale. |
| 421 | Bâtiment de gouvernement | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exercice des gouvernements et des assemblées législatives de l'Etat fédéral, des entités fédérées ainsi que des provinces. |
| 422 | Palais royal | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée aux fonctions de la famille royale. |
| 423 | Bâtiment de justice | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exercice du pouvoir judiciaire et au fonctionnement des cours et tribunaux. |
| 424 | Bâtiment pénitentiaire | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'enferment de personnes privées de liberté par le pouvoir judiciaire. |
| 425 | Légation | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement de missions diplomatiques d'Etats étrangers ou d'Organisations internationales. |
| 426 | Bâtiment de police | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement de la police intégrée. |
| 427 | Bâtiment militaire | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exercice de la mission de défense nationale des armées. |
| 428 | Station | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'arrêt et au transbordement des trains. |
| 429 | Abri de transports | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'arrêt et au transbordement des passagers et qui n'est pas une station. |
| 430 | Cabine téléphonique | Toute parcelle pourvue d'une construction publique destinée initialement à téléphoner. |
| 431 | Bâtiment de télécommunication | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'émission ou à la retransmission de télécommunication sonore électromagnétique. |
| 432 | Aéroport | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement à l'accueil et au transit de passagers embarquant dans des avions ou en débarquant. |
| 433 | Bâtiment funéraire | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exposition, à l'entrepôt ou à la crémation de cadavres. |

| | | |
|---|---|---|
| 434 | Bâtiment administratif | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exécution de service public des diverses administrations. |
| 440 | Orphelinat | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'accueil et à l'hébergement de mineurs en situation de détresse. |
| 441 | Crèche | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement de jour d'enfants en bas âge. |
| 442 | Atelier protégé | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la production économique réalisée par des individus en situation de handicap. |
| 443 | Maison de repos | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement de personnes âgées et dépendantes. |
| 444 | Bâtiment hospitalier | Toute parcelle pourvue d'une construction médicalisée principalement dédiée aux soins de patients et à leur éventuel hébergement. |
| 445 | Etablissement de cure | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée aux cures thermales. |
| 446 | Bâtiment d'aide sociale | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement collectif ou à des soins non-médicaux. |
| 460 | Bâtiment scolaire | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur non-universitaire. |
| 461 | Université | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'enseignement supérieur universitaire. |
| 462 | Musée | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la conservation et à l'exposition au grand public de patrimoine matériel ou immatériel. |
| 463 | Bibliothèque | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la conservation et à la lecture, pour le grand public, de ressources documentaires. |
| 480 | Eglise | Toute parcelle pourvue d'une construction dédiée au culte catholique où sont donnés les sacrements. |
| 481 | Chapelle | Toute parcelle pourvue d'une construction dédiée au culte catholique sans que n'y soient donnés les sacrements. |
| 482 | Couvent | Toute parcelle pourvue d'une construction destinée à l'hébergement de clercs ou de laïcs catholiques ayant prononcé leurs vœux. |
| 483 | Presbytère | Toute parcelle pourvue d'une construction destinée à l'hébergement d'un officier de culte. |
| 484 | Séminaire | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la formation de prêtres catholiques. |

| | | |
|---|---|---|
| 485 | Evêché | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exercice de l'administration épiscopale. |
| 486 | Synagogue | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au culte israélite. |
| 487 | Mosquée | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au culte musulman. |
| 488 | Temple | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée au culte réformé ou bouddhiste. |
| 489 | Bâtiment de culte | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à un autre culte. |
| 500 | Etablissement de bains | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la natation et au sauna. |
| 501 | Installation sportive | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la pratique d'autres sports ou destinée à l'accueil de leurs spectateurs. |
| 502 | Home vacances | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement collectif de vacanciers. |
| 503 | Habitation de vacances | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'hébergement individuel ou familial de vacanciers. |
| 504 | Maison de jeunes | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'accueil, ou à l'hébergement, de groupes de jeunes, en ce compris, des mouvements de jeunesse. |
| 505 | Théâtre | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la représentation de pièces de théâtre. |
| 506 | Salle de spectacles | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la représentation de spectacles. |
| 507 | Centre culturel | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à diverses activités culturelles publiques. |
| 508 | Cinéma | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à la projection de films. |
| 509 | Casino | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe I. |
| 510 | Point de vue | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à l'observation de paysages ou de l'environnement. |
| 520 | Ruines | Toute parcelle correspondant aux débris d'une construction ancienne dont l'exploitation ou la jouissance initialement conçue est rendue impossible par son état actuel. |
| 521 | Souterrain | Toute parcelle correspondant à des installations sous-terraine. |

| | | |
|---|---|---|
| 522 | Pavillon | Toute parcelle pourvue d'une construction réduite principalement dédiée à l'hébergement particulier en milieu rural ou forestier. |
| 523 | Château | Toute parcelle pourvue d'une construction de prestige anciennement dédiée au logement ou à la protection de places fortes. |
| 524 | Bâtiment historique | Toute parcelle correspondant à une large construction dont la conservation est motivée par la protection et la valorisation du patrimoine ancien. |
| 525 | Monument | Toute parcelle correspondant à une réduite construction dont la conservation est motivée par la commémoration d'évènements passés ou la préservation du patrimoine. |
| 526 | Moulin à vent | Toute parcelle pourvue d'une construction initialement destinée à transformer l'énergie éolienne en énergie mécanique, le plus souvent utilisée pour moudre des grains. |
| 527 | Moulin à eau | Toute parcelle pourvue d'une construction initialement destinée à transformer l'énergie hydraulique en énergie mécanique, le plus souvent utilisée pour moudre des grains. |
| 528 | Château d'eau | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à stocker l'eau, et à la distribuer sous pression, du fait de sa position élevée. |
| 529 | Captage d'eau | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à capter l'eau potable. |
| 530 | Installation d'épuration | Toute parcelle pourvue d'une construction principalement dédiée à traiter les eaux usées. |
| 531 | Traitement des immondices | Toute parcelle correspondant à une construction destinée au tri et au traitement, et à l'éventuelle crémation, des déchets. |
| 532 | Cave # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier, située en sous-sol et principalement dédiée à l'entrepôt de biens personnels de l'occupant. |
| 533 | Chambre # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à l'hébergement individuel dans un espace réduit. |
| 534 | Studio # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à l'hébergement individuel dans un appartement constitué d'une pièce unique. |
| 535 | Commerce # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée au commerce de détail. |
| 536 | Bureau # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée aux activités de bureau. |
| 537 | Appartement # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée au logement d'un seul ménage. |

| | | |
|---|---|---|
| 538 | Parties communes générales non bâties | Toute parcelle correspondant à une partie commune non-bâtie d'un bien immobilier. |
| 539 | Autre bâti | Toute parcelle pourvue d'une construction dont la nature n'est pas encore déterminée. |
| 540 | Autre non bâti | Toute parcelle correspondant à un terrain dont la nature n'est pas encore déterminée. |
| 541 | Droit sup./emph. | Toute parcelle correspondant au toit d'un immeuble sur lequel s'exerce un droit de superficie ou d'emphytéose, principalement pour y installer des panneaux photovoltaïques. |
| 542 | Entité d'exploitation # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à une exploitation économique indéterminée. |
| 543 | Garage box # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à l'entrepôt de moyens de transport particuliers et physiquement close. |
| 544 | Parking couvert # | Toute parcelle couverte correspondant à une partie privative d'un bien immobilier non-fermé principalement dédiée à l'entrepôt de véhicules particuliers. |
| 545 | Parking non-couvert # | Toute parcelle non-couverte correspondant à une partie privative d'un bien immobilier non-fermé principalement dédiée à l'entrepôt de véhicules particuliers. |
| 546 | Réserve # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à l'entrepôt de biens. |
| 547 | Vitrine # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à de l'affichage. |
| 549 | Entité privative diverse # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à une autre affectation. |
| 550 | Cabine # | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à la gestion d'un réseau de distribution. |
| 551 | Partie commune spécifique non-bâtie | Toute parcelle correspondant à une partie commune non-bâtie d'un bien immobilier. |
| 552 | Superficie et parties communes | Toute parcelle cadastrée avant le 19 mai 2015 et correspondant à des parties communes bâties et non-bâties d'un immeuble. Actuellement, les natures suivantes sont d'application : 164 et 538. |
| 553 | Parties communes | Toute parcelle cadastrée avant le 19 mai 2015 et correspondant aux parties communes d'un immeuble à appartements érigé en vertu d'un droit de superficie. Actuellement les natures suivantes sont d'application : 161 et 538. |

| | | |
|---|---|---|
| 554 | Panneau solaire | Toute parcelle disposant d'un ou de plusieurs panneaux solaires. |
| 555 | Superficie bâtie | Toute parcelle cadastrée depuis le 31 décembre 2020 correspondant à l'emprise au sol d'une construction dont une partie seulement est exonérée. |
| 556 | Volume entier | Toute partie du territoire belge déterminée en trois dimensions sur toute la hauteur et la profondeur utile pour y établir un droit de superficie et qui se voit attribuer un identifiant de volume par l'administration. La représentation géographique au plan parcellaire cadastral est une projection au sol se situant sur une ou plusieurs parcelles cadastrales plan. |
| 557 | Volume limité | Toute partie du territoire belge déterminée en trois dimensions sur une hauteur limitée et sur une profondeur limitée pour y établir un droit de superficie et qui se voit attribuer un identifiant de volume par l'administration. La représentation géographique au plan parcellaire cadastral est une projection au sol se situant sur une ou plusieurs parcelles cadastrales plan. |
| 558 | Volume semi-limité | Toute partie du territoire belge déterminée en trois dimensions sur une hauteur limitée ou sur une profondeur limitée pour y établir un droit de superficie et qui se voit attribuer un identifiant de volume par l'administration. La représentation géographique au plan parcellaire cadastral est une projection au sol se situant sur une ou plusieurs parcelles cadastrales plan. |
| 559 | Domaine public | Toute parcelle créée pour représenter le fonds d'un volume situé au-dessus ou en-dessous du domaine public. |
| I | Agriculture, horticulture, sylviculture et pisciculture | Toute parcelle correspondant à une terre principalement dédiée à de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture ou de la pisciculture. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 30, 75. |
| II | Récréation et hébergement non-bâtis | Toute parcelle correspondant à une terre principalement dédiée aux activités récréatives et d'hébergement. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 26. |
| III | Terrains industriels | Toute parcelle correspondant à une terre principalement dédiée aux activités industrielles. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 45, 50, 51, 54, 56, 57, 58, 85, 86 et 87. |
| IV | Voies de communication | Toute parcelle correspondant à une terre ou à une installation principalement dédiée au transport ou aux activités en dépendant. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 33, 34, 44, 52, 55, 59, 71, 72, 409, 411, 428, 429, 432 et 548. |

| | | |
|---|---|---|
| V | Divers non-bâtis | Toute parcelle correspondant à une terre principalement dédiée à des usages divers. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 6, 24, 25, 27, 28, 29, 35, 36, 38, 39, 41, 42, 43, 46, 49, 63, 70, 73, 74, 76, 77, 78 79, 170. |
| VI | Immeubles d'habitation et dépendances | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée à l'hébergement de particuliers ainsi que les installations dépendantes. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 4, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 220, 221, 222, 223, 522, 532, 533, 534, 537, 540, 543, 544, 545, 546 et 547. |
| VII | Bâtiments agricoles | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée à une exploitation agricole. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246 et 247. |
| VIII | Petites et moyennes exploitations de production et de transformation diverses | Toute parcelle correspondant à une installation relativement réduite et principalement dédiée à la production ou à la transformation de biens. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 260, 262, 263, 264, 265, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 300, 301, 302, 303, 304, 305 et 306. |
| IX | Exploitations de production et de transformations de matériaux de construction | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée à la production ou à la transformation de matériaux de construction. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 320, 321, 322, 323 et 324. |
| X | Exploitations de production et de transformations lourdes | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée à de l'industrie lourde. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 382, 530 et 531. |
| XI | Bâtiments d'activités commerciales et de service | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée aux activités de commerce et de service. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 261, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 412, 414, 535, 536 et 542. |
| XII | Bâtiments de soin et d'hébergement public | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée aux activités de soin et d'hébergement public. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 440, 442, 443, 444, 445, 446 et 500. |

| | | |
|---|---|---|
| XIII | Bâtiments éducatifs et culturels | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée aux activités éducatives et culturelles. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 413, 441, 460, 461, 462, 463 et 504. |
| XIV | Bâtiments de culte | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée aux activités cultuelles. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 480, 481, 482, 483, 483, 484, 485, 486, 487, 488 et 489. |
| XV | Bâtiments récréatifs et de plaisance | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée aux activités récréatives et de plaisance. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 406, 501, 502, 503, 505, 506, 507, 508 et 509. |
| XVI | Bâtiments administratifs et assimilés | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée aux activités nécessaires au fonctionnement de l'Etat. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426 et 434. |
| XVII | Divers bâtis | Toute parcelle correspondant à une installation principalement dédiée à des usages divers. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 205, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 410, 415, 427, 430, 431, 433, 510, 520, 521, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 539, 549 et 550. |
| XVIII | Natures techniques | Toute parcelle correspondant à une nature dont la définition est justifiée par des impératifs de modélisation cadastrale et dont la signification ne revêt pas de sens hors des modèles cadastraux. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 64, 66, 67, 68, 69, 80, 164, 165, 166, 538, 541, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558 et 559. |
| TYPE_HOUSE | Maisons | Toute parcelle pourvue d'une construction (éventuellement superposée) principalement dédiée au logement d'un seul ménage. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 200 et 223 |
| TYPE_APART | Appartements | Toute parcelle correspondant à une partie privative d'un bien immobilier principalement dédiée à l'hébergement individuel. Il s'agit des parcelles dont l'indice du code construction correspond à une entité d'habitation et de natures suivantes : 220, 537, 533, 534 et 549. |

| | | |
|---|---|---|
| TYPE_OTHERBUILT | Autres bâtiments | Toute parcelle bâtie qui n'est ni une maison, ni un appartement. Il s'agit d'une part des parcelles de natures suivantes : 170, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 221, 222, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 320, 321, 322, 323, 324, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 460, 461, 462, 463, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 535, 536, 539, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 550 et 554. D'autre part, il s'agit des parcelles dont l'indice du code construction ne correspond pas à une entité d'habitation et de natures suivantes : 220, 537, 533, 534 et 549. |
| TYPE_NOTBUILT | Parcelles non-bâties | Toute parcelle non-bâtie. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 85, 86, 87, 540 et 548 |
| TYPE_SPEC | Parcelles de natures spéciales | Toute parcelle de nature spéciale servant généralement à la modélisation cadastrale. Il s'agit des parcelles de natures suivantes : 164, 165, 166, 538, 541, 551, 552, 553, 555, 556, 557, 558 et 559 |
| TOTAL | Toute nature | Toute parcelle de nature prédéfinie. |

#### 4.1.1.1.6 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aartselaar

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aartselaar |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Aartselaar. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.7 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anvers

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anvers |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Anvers. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.8 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boechout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boechout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Boechout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.9 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boom

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boom |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Boom. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.10 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Borsbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Borsbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Borsbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.11 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brasschaat

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brasschaat |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Brasschaat. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.12 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brecht

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brecht |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Brecht. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.13 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Edegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Edegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Edegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.14 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Essen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Essen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Essen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.15 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hemiksem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hemiksem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hemiksem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.16 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hove

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hove |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hove. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.17 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kalmthout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kalmthout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kalmthout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.18 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kapellen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kapellen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kapellen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.19 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kontich

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11024 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kontich |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kontich. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.20 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lint

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lint |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lint. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.21 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mortsel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mortsel |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Mortsel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.22 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Niel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11030 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Niel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Niel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.23 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ranst

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11035 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ranst |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ranst. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.24 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rumst

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11037 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rumst |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rumst. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.25 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Schelle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11038 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Schelle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Schelle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.26 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Schilde

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11039 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Schilde |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Schilde. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.27 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Schoten

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Schoten |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Schoten. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.28 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Stabroek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11044 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Stabroek |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Stabroek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.29 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wijnegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11050 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wijnegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wijnegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.30 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wommelgem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11052 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wommelgem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wommelgem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.31 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wuustwezel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11053 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wuustwezel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wuustwezel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.32 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zandhoven

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11054 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zandhoven |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zandhoven. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.33 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zoersel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11055 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zoersel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zoersel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.34 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zwijndrecht

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11056 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zwijndrecht |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zwijndrecht. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.35 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Malle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom11057 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Malle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Malle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.36 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Berlaar

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Berlaar |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Berlaar. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.37 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bonheiden

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bonheiden |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bonheiden. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.38 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bornem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bornem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bornem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.39 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Duffel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Duffel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Duffel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.40 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Heist-op-den-Berg

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Heist-op-den-Berg |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Heist-op-den-Berg. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.41 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lierre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lierre |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lierre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.42 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Malines

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Malines |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Malines. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.43 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nijlen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12026 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nijlen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nijlen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.44 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Putte

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Putte |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Putte. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.45 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Puurs

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12030 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Puurs |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Puurs. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.46 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Amands

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12034 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Amands |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Amands. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.47 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Katelijne-Waver

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12035 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Katelijne-Waver |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Katelijne-Waver. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.48 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Willebroek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom12040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Willebroek |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Willebroek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.49 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Arendonk

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Arendonk |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Arendonk. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.50 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Baerle-Duc

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Baerle-Duc |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Baerle-Duc. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.51 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Balen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Balen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Balen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.52 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beerse

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beerse |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beerse. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.53 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dessel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dessel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dessel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.54 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Geel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Geel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Geel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.55 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grobbendonk

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grobbendonk |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Grobbendonk. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.56 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herentals

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herentals |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herentals. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.57 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herenthout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herenthout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herenthout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.58 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herselt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herselt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herselt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.59 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hoogstraten

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hoogstraten |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hoogstraten. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.60 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hulshout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hulshout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hulshout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.61 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kasterlee

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13017 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kasterlee |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kasterlee. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.62 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lille

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13019 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lille |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lille. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.63 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meerhout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meerhout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Meerhout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.64 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Merksplas

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Merksplas |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Merksplas. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.65 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mol

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mol |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Mol. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.66 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Olen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Olen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Olen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.67 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oud-Turnhout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13031 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oud-Turnhout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oud-Turnhout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.68 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ravels

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13035 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ravels |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ravels. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.69 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Retie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13036 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Retie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Retie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.70 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rijkevorsel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13037 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rijkevorsel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rijkevorsel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.71 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Turnhout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Turnhout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Turnhout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.72 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vorselaar

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13044 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vorselaar |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Vorselaar. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.73 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vosselaar

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13046 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vosselaar |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Vosselaar. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.74 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Westerlo

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13049 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Westerlo |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Westerlo. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.75 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Laakdal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom13053 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Laakdal |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Laakdal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.76 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anderlecht

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anderlecht |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Anderlecht. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.77 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Auderghem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Auderghem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Auderghem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.78 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Berchem-Sainte-Agathe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Berchem-Sainte-Agathe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Berchem-Sainte-Agathe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.79 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bruxelles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bruxelles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bruxelles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.80 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Etterbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Etterbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Etterbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.81 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Evere

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Evere |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Evere. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.82 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Forest

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Forest |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Forest. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.83 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ganshoren

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ganshoren |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ganshoren. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.84 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ixelles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ixelles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ixelles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.85 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jette

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jette |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Jette. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.86 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Koekelberg

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Koekelberg |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Koekelberg. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.87 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Molenbeek-Saint-Jean

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Molenbeek-Saint-Jean |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Molenbeek-Saint-Jean. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.88 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Gilles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Gilles |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Gilles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.89 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Josse-ten-Noode

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Josse-ten-Noode |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Josse-ten-Noode. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.90 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Schaerbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Schaerbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Schaerbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.91 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Uccle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Uccle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Uccle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.92 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Watermael-Boitsfort

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21017 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Watermael-Boitsfort |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Watermael-Boitsfort. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.93 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Woluwe-Saint-Lambert

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Woluwe-Saint-Lambert |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Woluwe-Saint-Lambert. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.94 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Woluwe-Saint-Pierre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom21019 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Woluwe-Saint-Pierre |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Woluwe-Saint-Pierre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.95 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Asse

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Asse |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Asse. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.96 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beersel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beersel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beersel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.97 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Biévène

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Biévène |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Biévène. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.98 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dilbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dilbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dilbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.99 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gammerages

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gammerages |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gammerages. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.100 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gooik

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23024 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gooik |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gooik. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.101 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grimbergen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23025 |

| | |
|---|---|
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grimbergen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Grimbergen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.102 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23027 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hal |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.103 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23032 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.104 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hoeilaart

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23033 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hoeilaart |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hoeilaart. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.105 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kampenhout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23038 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kampenhout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kampenhout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.106 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kapelle-op-den-Bos

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23039 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kapelle-op-den-Bos |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kapelle-op-den-Bos. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.107 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Liedekerke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23044 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Liedekerke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Liedekerke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.108 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Londerzeel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23045 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Londerzeel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Londerzeel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.109 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Machelen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23047 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Machelen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Machelen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.110 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meise

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23050 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meise |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Meise. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.111 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Merchtem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23052 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Merchtem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Merchtem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.112 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Opwijk

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23060 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Opwijk |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Opwijk. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.113 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Overijse

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23062 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Overijse |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Overijse. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.114 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pepingen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23064 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pepingen |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Pepingen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.115 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Pieters-Leeuw

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23077 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Pieters-Leeuw |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Pieters-Leeuw. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.116 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Steenokkerzeel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23081 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Steenokkerzeel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Steenokkerzeel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.117 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ternat

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23086 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ternat |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ternat. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.118 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vilvorde

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23088 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vilvorde |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Vilvorde. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.119 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zaventem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23094 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zaventem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zaventem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.120 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zemst

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23096 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zemst |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zemst. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.121 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Roosdaal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23097 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Roosdaal |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Roosdaal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.122 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Drogenbos

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23098 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Drogenbos |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Drogenbos. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.123 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kraainem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23099 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kraainem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kraainem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.124 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Linkebeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23100 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Linkebeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Linkebeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.125 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rhode-Saint-Genèse

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23101 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rhode-Saint-Genèse |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rhode-Saint-Genèse. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.126 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wemmel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23102 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wemmel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wemmel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.127 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wezembeek-Oppem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23103 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wezembeek-Oppem |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wezembeek-Oppem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.128 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lennik

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23104 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lennik |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lennik. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.129 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Affligem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom23105 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Affligem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Affligem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.130 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aarschot

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aarschot |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Aarschot. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.131 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Begijnendijk

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Begijnendijk |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Begijnendijk. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.132 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bekkevoort

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bekkevoort |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bekkevoort. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.133 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bertem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bertem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bertem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.134 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bierbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bierbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bierbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.135 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boortmeerbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boortmeerbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Boortmeerbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.136 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boutersem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boutersem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Boutersem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.137 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Diest

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24020 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Diest |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Diest. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.138 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Geetbets

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24028 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Geetbets |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Geetbets. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.139 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Haacht

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24033 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Haacht |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Haacht. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.140 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herent

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24038 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herent |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herent. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.141 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hoegaarden

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24041 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hoegaarden |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hoegaarden. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.142 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Holsbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24043 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Holsbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Holsbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.143 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Huldenberg

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24045 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Huldenberg |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Huldenberg. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.144 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Keerbergen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24048 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Keerbergen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Keerbergen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.145 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kortenaken

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24054 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kortenaken |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kortenaken. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.146 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kortenberg

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24055 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kortenberg |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kortenberg. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.147 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Landen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24059 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Landen |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Landen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.148 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Louvain

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24062 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Louvain |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Louvain. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.149 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lubbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24066 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lubbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lubbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.150 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oud-Heverlee

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24086 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oud-Heverlee |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oud-Heverlee. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.151 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rotselaar

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24094 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rotselaar |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rotselaar. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.152 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tervuren

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24104 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tervuren |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tervuren. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.153 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tirlemont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24107 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tirlemont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tirlemont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.154 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tremelo

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24109 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tremelo |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tremelo. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.155 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Léau

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24130 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Léau |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Léau. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.156 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Linter

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24133 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Linter |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Linter. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.157 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Montaigu-Zichem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24134 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Montaigu-Zichem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Montaigu-Zichem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.158 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tielt-Winge

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24135 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tielt-Winge |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tielt-Winge. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.159 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Glabbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom24137 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Glabbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Glabbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.160 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beauvechain

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beauvechain |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beauvechain. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.161 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-l'Alleud

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-l'Alleud |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-l'Alleud. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.162 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-le-Château

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-le-Château |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-le-Château. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.163 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chaumont-Gistoux

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chaumont-Gistoux |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Chaumont-Gistoux. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.164 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Court-Saint-Etienne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Court-Saint-Etienne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Court-Saint-Etienne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.165 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Genappe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25031 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Genappe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Genappe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.166 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grez-Doiceau

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25037 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grez-Doiceau |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Grez-Doiceau. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.167 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Incourt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25043 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Incourt |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Incourt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.168 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ittre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25044 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ittre |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ittre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.169 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jodoigne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25048 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jodoigne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Jodoigne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.170 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Hulpe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25050 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Hulpe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à La Hulpe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.171 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mont-Saint-Guibert

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25068 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mont-Saint-Guibert |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Mont-Saint-Guibert. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.172 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nivelles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25072 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nivelles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nivelles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.173 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Perwez

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25084 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Perwez |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Perwez. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.174 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rixensart

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25091 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rixensart |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rixensart. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.175 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tubize

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25105 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tubize |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tubize. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.176 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Villers-la-Ville

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25107 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Villers-la-Ville |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Villers-la-Ville. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.177 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waterloo

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25110 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waterloo |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Waterloo. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.178 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wavre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25112 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wavre |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wavre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.179 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chastre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25117 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chastre |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Chastre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.180 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hélécine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25118 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hélécine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hélécine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.181 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lasne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25119 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lasne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lasne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.182 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Orp-Jauche

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25120 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Orp-Jauche |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Orp-Jauche. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.183 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ottignies-Louvain-la-Neuve

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25121 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ottignies-Louvain-la-Neuve |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.184 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ramillies

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25122 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ramillies |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ramillies. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.185 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rebecq

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25123 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rebecq |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rebecq. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.186 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Walhain

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom25124 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Walhain |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Walhain. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.187 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beernem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beernem |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beernem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.188 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Blankenberge

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Blankenberge |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Blankenberge. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.189 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bruges

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bruges |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bruges. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.190 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Damme

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Damme |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Damme. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.191 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jabbeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jabbeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Jabbeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.192 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oostkamp

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oostkamp |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oostkamp. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.193 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Torhout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31033 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Torhout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Torhout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.194 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zedelgem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zedelgem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zedelgem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.195 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zuienkerke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31042 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zuienkerke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zuienkerke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.196 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Knokke-Heist

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom31043 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Knokke-Heist |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Knokke-Heist. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.197 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dixmude

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom32003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dixmude |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dixmude. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.198 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Houthulst

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom32006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Houthulst |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Houthulst. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.199 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Koekelare

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom32010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Koekelare |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Koekelare. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.200 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kortemark

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom32011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kortemark |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kortemark. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.201 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lo-Reninge

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom32030 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lo-Reninge |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lo-Reninge. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.202 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ypres

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom33011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ypres |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ypres. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.203 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Messines

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom33016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Messines |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Messines. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.204 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Poperinge

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom33021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Poperinge |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Poperinge. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.205 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wervik

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom33029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wervik |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wervik. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.206 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zonnebeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom33037 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zonnebeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zonnebeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.207 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Heuvelland

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom33039 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Heuvelland |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Heuvelland. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.208 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Langemark-Poelkapelle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom33040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Langemark-Poelkapelle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Langemark-Poelkapelle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.209 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vleteren

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom33041 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vleteren |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Vleteren. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.210 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anzegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anzegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Anzegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.211 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Avelgem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Avelgem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Avelgem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.212 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Deerlijk

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Deerlijk |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Deerlijk. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.213 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Harelbeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Harelbeke |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Harelbeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.214 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Courtrai

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Courtrai |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Courtrai. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.215 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kuurne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kuurne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kuurne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.216 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lendelede

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lendelede |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lendelede. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.217 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Menin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34027 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Menin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Menin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.218 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waregem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waregem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Waregem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.219 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wevelgem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34041 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wevelgem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wevelgem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.220 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zwevegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34042 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zwevegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zwevegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.221 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Espierres-Helchin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom34043 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Espierres-Helchin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Espierres-Helchin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.222 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bredene

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom35002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bredene |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bredene. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.223 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gistel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom35005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gistel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gistel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.224 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ichtegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom35006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ichtegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ichtegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.225 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Middelkerke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom35011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Middelkerke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Middelkerke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.226 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ostende

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom35013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ostende |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ostende. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.227 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oudenburg

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom35014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oudenburg |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oudenburg. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.228 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à De Haan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom35029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à De Haan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à De Haan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.229 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hooglede

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom36006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hooglede |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hooglede. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.230 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ingelmunster

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom36007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ingelmunster |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ingelmunster. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.231 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Izegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom36008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Izegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Izegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.232 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ledegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom36010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ledegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ledegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.233 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lichtervelde

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom36011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lichtervelde |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lichtervelde. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.234 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Moorslede

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom36012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Moorslede |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Moorslede. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.235 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Roulers

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom36015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Roulers |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Roulers. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.236 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Staden

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom36019 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Staden |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Staden. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.237 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dentergem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dentergem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dentergem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.238 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meulebeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meulebeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Meulebeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.239 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oostrozebeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oostrozebeke |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oostrozebeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.240 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pittem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pittem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Pittem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.241 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ruiselede

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ruiselede |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ruiselede. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.242 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tielt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tielt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tielt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.243 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wielsbeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37017 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wielsbeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wielsbeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.244 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wingene

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wingene |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wingene. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.245 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ardooie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom37020 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ardooie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ardooie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.246 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Alveringem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom38002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Alveringem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Alveringem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.247 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Panne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom38008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Panne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à La Panne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.248 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Koksijde

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom38014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Koksijde |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Koksijde. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.249 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nieuport

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom38016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nieuport |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nieuport. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.250 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Furnes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom38025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Furnes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Furnes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.251 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Alost

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Alost |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Alost. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.252 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Denderleeuw

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Denderleeuw |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Denderleeuw. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.253 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grammont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grammont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Grammont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.254 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Haaltert

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41024 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Haaltert |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Haaltert. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.255 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herzele

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41027 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herzele |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herzele. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.256 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lede

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41034 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lede |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lede. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.257 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ninove

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41048 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ninove |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ninove. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.258 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Lievens-Houtem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41063 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Lievens-Houtem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Lievens-Houtem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.259 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zottegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41081 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zottegem |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zottegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.260 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Erpe-Mere

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom41082 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Erpe-Mere |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Erpe-Mere. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.261 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Berlare

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Berlare |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Berlare. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.262 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Buggenhout

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Buggenhout |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Buggenhout. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.263 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Termonde

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Termonde |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Termonde. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.264 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hamme

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hamme |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hamme. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.265 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Laarne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Laarne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Laarne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.266 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lebbeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lebbeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lebbeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.267 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waasmunster

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waasmunster |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Waasmunster. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.268 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wetteren

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wetteren |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wetteren. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.269 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wichelen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42026 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wichelen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wichelen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.270 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zele

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom42028 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zele |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zele. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.271 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Assenede

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom43002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Assenede |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Assenede. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.272 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Eeklo

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom43005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Eeklo |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Eeklo. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.273 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kaprijke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom43007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kaprijke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kaprijke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.274 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maldegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom43010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maldegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Maldegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.275 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Laureins

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom43014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Laureins |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Laureins. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.276 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zelzate

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom43018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zelzate |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zelzate. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.277 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aalter

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aalter |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Aalter. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.278 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Deinze

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Deinze |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Deinze. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.279 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à De Pinte

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à De Pinte |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à De Pinte. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.280 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Destelbergen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Destelbergen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Destelbergen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.281 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Evergem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44019 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Evergem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Evergem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.282 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gavere

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44020 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gavere |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gavere. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.283 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gand

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gand |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gand. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.284 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Knesselare

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Knesselare |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Knesselare. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.285 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lochristi

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44034 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lochristi |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lochristi. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.286 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lovendegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44036 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lovendegem |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lovendegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.287 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Melle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Melle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Melle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.288 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Merelbeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44043 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Merelbeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Merelbeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.289 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Moerbeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44045 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Moerbeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Moerbeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.290 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nazareth

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44048 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nazareth |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nazareth. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.291 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nevele

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44049 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nevele |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nevele. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.292 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oosterzele

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44052 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oosterzele |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oosterzele. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.293 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Martens-Latem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44064 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Martens-Latem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Martens-Latem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.294 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waarschoot

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44072 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waarschoot |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Waarschoot. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.295 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wachtebeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44073 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wachtebeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wachtebeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.296 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zomergem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44080 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zomergem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zomergem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.297 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zulte

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom44081 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zulte |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zulte. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.298 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kruishoutem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45017 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kruishoutem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kruishoutem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.299 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Audenarde

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45035 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Audenarde |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Audenarde. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.300 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Renaix

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45041 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Renaix |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Renaix. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.301 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zingem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45057 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zingem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zingem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.302 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brakel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45059 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brakel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Brakel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.303 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kluisbergen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45060 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kluisbergen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kluisbergen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.304 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wortegem-Petegem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45061 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wortegem-Petegem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wortegem-Petegem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.305 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Horebeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45062 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Horebeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Horebeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.306 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lierde

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45063 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lierde |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lierde. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.307 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maarkedal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45064 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maarkedal |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Maarkedal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.308 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zwalm

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom45065 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zwalm |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zwalm. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.309 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beveren

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom46003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beveren |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beveren. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.310 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kruibeke

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom46013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kruibeke |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kruibeke. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.311 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lokeren

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom46014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lokeren |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lokeren. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.312 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Gillis-Waas

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom46020 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Gillis-Waas |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sint-Gillis-Waas. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.313 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Nicolas

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom46021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Nicolas |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Nicolas. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.314 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Stekene

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom46024 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Stekene |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Stekene. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.315 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tamise

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom46025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tamise |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tamise. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.316 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ath

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom51004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ath |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ath. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.317 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beloeil

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom51008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beloeil |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beloeil. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.318 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bernissart

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom51009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bernissart |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bernissart. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.319 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brugelette

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom51012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brugelette |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Brugelette. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.320 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chièvres

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom51014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chièvres |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Chièvres. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.321 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ellezelles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom51017 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ellezelles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ellezelles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.322 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Flobecq

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom51019 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Flobecq |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Flobecq. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.323 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Frasnes-lez-Anvaing

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom51065 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Frasnes-lez-Anvaing |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Frasnes-lez-Anvaing. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.324 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chapelle-lez-Herlaimont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chapelle-lez-Herlaimont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Chapelle-lez-Herlaimont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.325 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Charleroi

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Charleroi |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Charleroi. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.326 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Châtelet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52012 |

| | |
|---|---|
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Châtelet |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Châtelet. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.327 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Courcelles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Courcelles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Courcelles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.328 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Farciennes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Farciennes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Farciennes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.329 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fleurus

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fleurus |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fleurus. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.330 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fontaine-l'Evêque

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fontaine-l'Evêque |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fontaine-l'Evêque. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.331 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gerpinnes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gerpinnes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gerpinnes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.332 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Manage

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52043 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Manage |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Manage. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.333 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Montigny-le-Tilleul

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52048 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Montigny-le-Tilleul |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Montigny-le-Tilleul. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.334 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pont-à-celles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52055 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pont-à-celles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Pont-à-celles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.335 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Seneffe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52063 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Seneffe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Seneffe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.336 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aiseau-Presles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52074 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aiseau-Presles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Aiseau-Presles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.337 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Les Bons Villers

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom52075 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Les Bons Villers |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Les Bons Villers. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.338 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boussu

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Boussu |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Boussu. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.339 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dour

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53020 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dour |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dour. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.340 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Frameries

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53028 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Frameries |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Frameries. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.341 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hensies

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53039 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hensies |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hensies. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.342 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jurbise

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53044 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jurbise |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Jurbise. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.343 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lens

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53046 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lens |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lens. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.344 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mons

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53053 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mons |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Mons. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.345 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Quaregnon

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53065 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Quaregnon |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Quaregnon. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.346 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Quiévrain

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53068 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Quiévrain |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Quiévrain. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.347 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Ghislain

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53070 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Ghislain |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Ghislain. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.348 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Colfontaine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53082 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Colfontaine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Colfontaine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.349 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Honnelles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53083 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Honnelles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Honnelles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.350 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Quévy

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom53084 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Quévy |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Quévy. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.351 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mouscron

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom54007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mouscron |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Mouscron. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.352 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Comines-Warneton

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom54010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Comines-Warneton |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Comines-Warneton. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.353 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-le-Comte

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom55004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-le-Comte |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Braine-le-Comte. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.354 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Enghien

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom55010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Enghien |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Enghien. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.355 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Louvière

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom55022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Louvière |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à La Louvière. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.356 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lessines

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom55023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lessines |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lessines. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.357 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Le Roeulx

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom55035 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Le Roeulx |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Le Roeulx. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.358 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Silly

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom55039 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Silly |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Silly. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.359 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Soignies

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom55040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Soignies |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Soignies. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.360 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ecaussinnes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom55050 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ecaussinnes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ecaussinnes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.361 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anderlues

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anderlues |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Anderlues. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.362 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beaumont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beaumont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beaumont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.363 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Binche

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Binche |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Binche. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.364 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chimay

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chimay |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Chimay. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.365 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Erquelinnes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56022 |

| | |
|---|---|
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Erquelinnes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Erquelinnes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.366 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Froidchapelle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Froidchapelle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Froidchapelle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.367 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lobbes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56044 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lobbes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lobbes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.368 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Merbes-le-Château

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56049 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Merbes-le-Château |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Merbes-le-Château. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.369 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Momignies

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56051 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Momignies |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Momignies. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.370 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Thuin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56078 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Thuin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Thuin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.371 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Estinnes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56085 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Estinnes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Estinnes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.372 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ham-sur-Heure-Nalinnes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56086 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ham-sur-Heure-Nalinnes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ham-sur-Heure-Nalinnes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.373 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Morlanwelz

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56087 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Morlanwelz |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Morlanwelz. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.374 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sivry-Rance

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom56088 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sivry-Rance |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sivry-Rance. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.375 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Antoing

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Antoing |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Antoing. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.376 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Celles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Celles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Celles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.377 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Estaimpuis

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57027 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Estaimpuis |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Estaimpuis. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.378 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pecq

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57062 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pecq |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Pecq. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.379 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Péruwelz

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57064 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Péruwelz |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Péruwelz. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.380 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rumes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57072 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rumes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rumes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.381 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tournai

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57081 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tournai |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tournai. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.382 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brunehaut

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57093 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Brunehaut |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Brunehaut. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.383 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Leuze-en-Hainaut

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57094 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Leuze-en-Hainaut |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Leuze-en-Hainaut. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.384 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mont-de-l'Enclus

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom57095 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mont-de-l'Enclus |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Mont-de-l'Enclus. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.385 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Amay

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61003 |

| | |
|---|---|
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Amay |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Amay. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.386 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Burdinne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Burdinne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Burdinne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.387 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Clavier

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Clavier |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Clavier. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.388 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ferrières

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61019 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ferrières |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ferrières. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.389 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hamoir

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61024 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hamoir |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hamoir. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.390 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Héron

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61028 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Héron |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Héron. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.391 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Huy

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61031 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Huy |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Huy. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.392 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Marchin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61039 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Marchin |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Marchin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.393 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Modave

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61041 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Modave |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Modave. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.394 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nandrin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61043 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nandrin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nandrin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.395 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ouffet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61048 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ouffet |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ouffet. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.396 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Verlaine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61063 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Verlaine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Verlaine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.397 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Villers-le-Bouillet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61068 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Villers-le-Bouillet |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Villers-le-Bouillet. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.398 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wanze

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61072 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wanze |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wanze. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.399 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anthisnes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61079 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anthisnes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Anthisnes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.400 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Engis

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61080 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Engis |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Engis. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.401 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tinlot

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom61081 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tinlot |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tinlot. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.402 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ans

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ans |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ans. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.403 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Awans

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Awans |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Awans. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.404 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aywaille

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aywaille |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Aywaille. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.405 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bassenge

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bassenge |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bassenge. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.406 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beyne-Heusay

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beyne-Heusay |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beyne-Heusay. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.407 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chaudfontaine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chaudfontaine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Chaudfontaine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.408 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Comblain-au-Pont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62026 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Comblain-au-Pont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Comblain-au-Pont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.409 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dalhem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62027 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dalhem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dalhem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.410 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Esneux

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62032 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Esneux |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Esneux. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.411 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fléron

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62038 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fléron |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fléron. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.412 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herstal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62051 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herstal |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herstal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.413 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Juprelle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62060 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Juprelle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Juprelle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.414 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Liège

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62063 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Liège |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Liège. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.415 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oupeye

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62079 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oupeye |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oupeye. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.416 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Nicolas

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62093 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Nicolas |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Nicolas. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.417 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Seraing

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62096 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Seraing |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Seraing. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.418 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Soumagne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62099 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Soumagne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Soumagne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.419 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sprimont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62100 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sprimont |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sprimont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.420 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Visé

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62108 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Visé |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Visé. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.421 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grâce-Hollogne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62118 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Grâce-Hollogne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Grâce-Hollogne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.422 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Blégny

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62119 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Blégny |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Blégny. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.423 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Flémalle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62120 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Flémalle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Flémalle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.424 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Neupré

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62121 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Neupré |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Neupré. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.425 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Trooz

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom62122 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Trooz |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Trooz. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.426 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Amblève

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Amblève |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Amblève. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.427 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aubel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aubel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Aubel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.428 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Baelen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Baelen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Baelen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.429 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bullange

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bullange |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bullange. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.430 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Butgenbach

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Butgenbach |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Butgenbach. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.431 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dison

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63020 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dison |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dison. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.432 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Eupen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Eupen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Eupen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.433 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herve

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63035 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herve |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herve. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.434 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jalhay

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63038 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jalhay |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Jalhay. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.435 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Calamine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Calamine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à La Calamine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.436 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lierneux

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63045 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lierneux |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lierneux. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.437 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Limbourg

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63046 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Limbourg |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Limbourg. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.438 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lontzen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63048 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lontzen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lontzen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.439 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Malmedy

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63049 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Malmedy |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Malmedy. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.440 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Olne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63057 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Olne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Olne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.441 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pepinster

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63058 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pepinster |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Pepinster. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.442 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Raeren

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63061 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Raeren |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Raeren. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.443 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Vith

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63067 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Vith |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Vith. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.444 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Spa

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63072 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Spa |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Spa. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.445 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Stavelot

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63073 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Stavelot |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Stavelot. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.446 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Stoumont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63075 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Stoumont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Stoumont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.447 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Theux

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63076 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Theux |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Theux. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.448 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Verviers

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63079 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Verviers |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Verviers. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.449 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waimes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63080 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waimes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Waimes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.450 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Welkenraedt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63084 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Welkenraedt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Welkenraedt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.451 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Trois-Ponts

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63086 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Trois-Ponts |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Trois-Ponts. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.452 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Burg-Reuland

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63087 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Burg-Reuland |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Burg-Reuland. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.453 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Plombières

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63088 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Plombières |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Plombières. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.454 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Thimister-Clermont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom63089 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Thimister-Clermont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Thimister-Clermont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.455 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Berloz

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64008 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Berloz |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Berloz. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.456 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Braives

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Braives |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Braives. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.457 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Crisnée

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Crisnée |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Crisnée. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.458 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Donceel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64023 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Donceel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Donceel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.459 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fexhe-le-Haut-Clocher

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fexhe-le-Haut-Clocher |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fexhe-le-Haut-Clocher. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.460 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Geer

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Geer |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Geer. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.461 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hannut

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64034 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hannut |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hannut. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.462 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lincent

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64047 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lincent |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lincent. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.463 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oreye

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64056 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oreye |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oreye. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.464 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Remicourt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64063 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Remicourt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Remicourt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.465 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Georges-sur-Meuse

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64065 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Georges-sur-Meuse |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Georges-sur-Meuse. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.466 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waremme

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64074 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Waremme |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Waremme. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.467 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wasseiges

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64075 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wasseiges |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wasseiges. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.468 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Faimes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom64076 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Faimes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Faimes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.469 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à As

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71002 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à As |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à As. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.470 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beringen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beringen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beringen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.471 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Diepenbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Diepenbeek |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Diepenbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.472 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Genk

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Genk |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Genk. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.473 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gingelom

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71017 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gingelom |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gingelom. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.474 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Halen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71020 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Halen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Halen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.475 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hasselt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hasselt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hasselt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.476 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herck-la-Ville

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71024 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herck-la-Ville |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herck-la-Ville. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.477 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bourg-Léopold

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71034 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bourg-Léopold |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bourg-Léopold. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.478 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lummen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71037 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lummen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lummen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.479 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nieuwerkerken

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71045 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nieuwerkerken |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nieuwerkerken. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.480 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Opglabbeek

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71047 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Opglabbeek |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Opglabbeek. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.481 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Trond

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71053 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Trond |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Trond. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.482 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tessenderlo

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71057 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tessenderlo |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tessenderlo. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.483 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zonhoven

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71066 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zonhoven |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zonhoven. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.484 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zutendaal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71067 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Zutendaal |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Zutendaal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.485 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ham

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71069 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ham |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ham. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.486 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Heusden-Zolder

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom71070 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Heusden-Zolder |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Heusden-Zolder. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.487 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bocholt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bocholt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bocholt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.488 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bree

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bree |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bree. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.489 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kinrooi

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kinrooi |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kinrooi. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.490 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lommel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72020 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lommel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lommel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.491 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maaseik

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72021 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maaseik |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Maaseik. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.492 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Neerpelt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72025 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Neerpelt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Neerpelt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.493 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Overpelt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Overpelt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Overpelt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.494 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Peer

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72030 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Peer |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Peer. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.495 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hamont-Achel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72037 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hamont-Achel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hamont-Achel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.496 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hechtel-Eksel

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72038 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hechtel-Eksel |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hechtel-Eksel. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.497 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Houthalen-Helchteren

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72039 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Houthalen-Helchteren |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Houthalen-Helchteren. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.498 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meeuwen-Gruitrode

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meeuwen-Gruitrode |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Meeuwen-Gruitrode. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.499 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dilsen-Stokkem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom72041 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dilsen-Stokkem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dilsen-Stokkem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.500 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Alken

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Alken |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Alken. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.501 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bilzen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bilzen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bilzen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.502 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Looz

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Looz |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Looz. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.503 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Heers

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Heers |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Heers. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.504 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herstappe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73028 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herstappe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herstappe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.505 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hoeselt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73032 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hoeselt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hoeselt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.506 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kortessem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kortessem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kortessem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.507 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lanaken

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73042 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Lanaken |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Lanaken. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.508 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Riemst

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73066 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Riemst |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Riemst. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.509 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tongres

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73083 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tongres |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tongres. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.510 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wellen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73098 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wellen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wellen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.511 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maasmechelen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73107 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maasmechelen |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Maasmechelen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.512 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fourons

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom73109 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fourons |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fourons. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.513 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Arlon

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom81001 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Arlon |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Arlon. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.514 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Attert

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom81003 |

| | |
|---|---|
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Attert |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Attert. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.515 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aubange

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom81004 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Aubange |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Aubange. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.516 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Martelange

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom81013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Martelange |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Martelange. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.517 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Messancy

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom81015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Messancy |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Messancy. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.518 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bastogne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom82003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bastogne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bastogne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.519 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bertogne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom82005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bertogne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bertogne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.520 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fauvillers

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom82009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fauvillers |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fauvillers. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.521 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Houffalize

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom82014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Houffalize |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Houffalize. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.522 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vielsalm

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom82032 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vielsalm |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Vielsalm. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.523 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vaux-sur-Sûre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom82036 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vaux-sur-Sûre |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Vaux-sur-Sûre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.524 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gouvy

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom82037 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gouvy |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gouvy. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.525 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Ode

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom82038 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Ode |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Ode. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.526 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Durbuy

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83012 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Durbuy |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Durbuy. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.527 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Erezée

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Erezée |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Erezée. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.528 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hotton

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83028 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hotton |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hotton. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.529 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Roche-en-Ardenne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83031 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Roche-en-Ardenne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à La Roche-en-Ardenne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.530 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Marche-en-Famenne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83034 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Marche-en-Famenne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Marche-en-Famenne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.531 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nassogne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83040 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nassogne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nassogne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.532 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rendeux

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83044 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rendeux |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rendeux. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.533 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tenneville

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83049 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tenneville |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tenneville. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.534 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Manhay

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom83055 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Manhay |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Manhay. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.535 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bertrix

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bertrix |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bertrix. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.536 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bouillon

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bouillon |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bouillon. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.537 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Daverdisse

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84016 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Daverdisse |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Daverdisse. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.538 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herbeumont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84029 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Herbeumont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Herbeumont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.539 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Léglise

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84033 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Léglise |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Léglise. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.540 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Libin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84035 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Libin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Libin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.541 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Neufchâteau

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84043 |

| | |
|---|---|
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Neufchâteau |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Neufchâteau. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.542 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Paliseul

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84050 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Paliseul |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Paliseul. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.543 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Hubert

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84059 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Hubert |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Hubert. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.544 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tellin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84068 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tellin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tellin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.545 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wellin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84075 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wellin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wellin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.546 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Libramont-Chevigny

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom84077 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Libramont-Chevigny |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Libramont-Chevigny. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.547 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chiny

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85007 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chiny |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Chiny. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.548 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Etalle

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85009 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Etalle |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Etalle. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.549 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Florenville

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85011 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Florenville |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Florenville. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.550 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meix-devant-Virton

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85024 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Meix-devant-Virton |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Meix-devant-Virton. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.551 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Musson

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85026 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Musson |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Musson. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.552 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Léger

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85034 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Léger |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Léger. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.553 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tintigny

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85039 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tintigny |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tintigny. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.554 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Virton

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85045 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Virton |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Virton. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.555 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Habay

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85046 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Habay |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Habay. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.556 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rouvroy

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom85047 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rouvroy |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rouvroy. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.557 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anhée

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91005 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anhée |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Anhée. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.558 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beauraing

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91013 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Beauraing |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Beauraing. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.559 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bièvre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91015 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bièvre |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bièvre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.560 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ciney

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91030 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ciney |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ciney. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.561 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dinant

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91034 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Dinant |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Dinant. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.562 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gedinne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91054 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gedinne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gedinne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.563 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hamois

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91059 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hamois |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hamois. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.564 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Havelange

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91064 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Havelange |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Havelange. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.565 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Houyet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91072 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Houyet |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Houyet. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.566 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Onhaye

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91103 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Onhaye |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Onhaye. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.567 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rochefort

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91114 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Rochefort |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Rochefort. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.568 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Somme-Leuze

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91120 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Somme-Leuze |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Somme-Leuze. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.569 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Yvoir

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91141 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Yvoir |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Yvoir. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.570 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hastière

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91142 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hastière |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hastière. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.571 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vresse-sur-Semois

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom91143 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Vresse-sur-Semois |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Vresse-sur-Semois. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.572 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Andenne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92003 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Andenne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Andenne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.573 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Assesse

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92006 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Assesse |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Assesse. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.574 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Eghezée

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92035 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Eghezée |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Eghezée. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.575 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Floreffe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92045 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Floreffe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Floreffe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.576 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fosses-la-Ville

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92048 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fosses-la-Ville |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fosses-la-Ville. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.577 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gesves

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92054 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gesves |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gesves. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.578 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mettet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92087 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Mettet |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Mettet. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.579 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Namur

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92094 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Namur |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Namur. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.580 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ohey

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92097 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Ohey |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Ohey. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.581 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Profondeville

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92101 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Profondeville |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Profondeville. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.582 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sombreffe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92114 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sombreffe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sombreffe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.583 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sambreville

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92137 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sambreville |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sambreville. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.584 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fernelmont

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92138 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fernelmont |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fernelmont. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.585 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jemeppe-sur-Sambre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92140 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jemeppe-sur-Sambre |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Jemeppe-sur-Sambre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.586 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Bruyère

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92141 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Bruyère |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à La Bruyère. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.587 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gembloux

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom92142 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gembloux |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gembloux. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.588 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Cerfontaine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom93010 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Cerfontaine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Cerfontaine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.589 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Couvin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom93014 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Couvin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Couvin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.590 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Doische

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom93018 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Doische |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Doische. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.591 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Florennes

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom93022 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Florennes |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Florennes. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.592 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Philippeville

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom93056 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Philippeville |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Philippeville. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.593 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Walcourt

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom93088 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Walcourt |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Walcourt. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.594 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Viroinval

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom93090 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Viroinval |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Viroinval. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.595 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Albanie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom101 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Albanie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Albanie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.596 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Andorre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom102 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Andorre |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Andorre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.597 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Allemagne (République Fédérale)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom103 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Allemagne (République Fédérale) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Allemagne (République Fédérale). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.598 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Autriche

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom105 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Autriche |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Autriche. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.599 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Bulgarie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom106 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Bulgarie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Bulgarie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.600 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chypre

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom107 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Chypre |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Chypre. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.601 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Danemark

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom108 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Danemark |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Danemark. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.602 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Espagne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom109 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Espagne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Espagne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.603 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Finlande

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom110 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Finlande |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Finlande. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.604 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en France

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom111 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en France |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en France. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.605 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Royaume-Uni

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom112 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Royaume-Uni |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Royaume-Uni. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.606 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Luxembourg

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom113 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Luxembourg |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Luxembourg. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.607 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Grèce

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom114 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Grèce |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Grèce. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.608 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Hongrie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom115 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Hongrie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Hongrie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.609 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Irlande

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom116 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Irlande |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Irlande. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.610 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Islande

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom117 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Islande |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Islande. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.611 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Liechtenstein

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom118 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Liechtenstein |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Liechtenstein. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.612 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Malte

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom119 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Malte |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Malte. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.613 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Monaco

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom120 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Monaco |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Monaco. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.614 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Norvège

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom121 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Norvège |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Norvège. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.615 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Pologne

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom122 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Pologne |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Pologne. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.616 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Portugal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom123 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Portugal |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Portugal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.617 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Roumanie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom124 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Roumanie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Roumanie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.618 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Marin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom125 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Marin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Marin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.619 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Suède

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom126 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Suède |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Suède. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.620 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Suisse

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom127 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Suisse |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Suisse. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.621 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Italie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom128 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Italie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Italie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.622 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Pays-Bas

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom129 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Pays-Bas |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Pays-Bas. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.623 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Vatican

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom133 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Vatican |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Vatican. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.624 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Lettonie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom135 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Lettonie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Lettonie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.625 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Estonie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom136 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Estonie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Estonie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.626 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Lituanie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom137 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Lituanie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Lituanie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.627 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en République Tchèque

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom140 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en République Tchèque |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en République Tchèque. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.628 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Slovaquie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom141 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Slovaquie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Slovaquie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.629 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Bélarus

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom142 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Bélarus |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Bélarus. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.630 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Ukraine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom143 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Ukraine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Ukraine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.631 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Moldavie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom144 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Moldavie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Moldavie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.632 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Russie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom145 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Russie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Russie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.633 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Croatie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom146 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Croatie |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Croatie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.634 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Slovénie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom147 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Slovénie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Slovénie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.635 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Bosnie-Herzégovine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom149 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Bosnie-Herzégovine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Bosnie-Herzégovine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.636 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Belgique

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom150 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Belgique |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Belgique. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.637 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Monténégro

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom151 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Monténégro |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Monténégro. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.638 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Serbie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom152 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Serbie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Serbie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.639 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Kosovo

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom153 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Kosovo |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Kosovo. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.640 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Macédoine du Nord

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom154 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Macédoine du Nord |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Macédoine du Nord. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.641 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gibraltar (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom180 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Gibraltar (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Gibraltar (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.642 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Myanmar

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom201 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Myanmar |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Myanmar. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.643 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Sri Lanka

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom203 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Sri Lanka |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Sri Lanka. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.644 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Taiwan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom204 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Taiwan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Taiwan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.645 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Singapour

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom205 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Singapour |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Singapour. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.646 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Corée du Sud

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom206 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Corée du Sud |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Corée du Sud. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.647 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Inde

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom207 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Inde |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Inde. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.648 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Indonésie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom208 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Indonésie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Indonésie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.649 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Japon

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom209 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Japon |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Japon. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.650 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Laos

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom210 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Laos |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Laos. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.651 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Malaisie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom212 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Malaisie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Malaisie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.652 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Népal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom213 |

| | |
|---|---|
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Népal |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Népal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.653 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Philippines

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom214 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Philippines |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Philippines. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.654 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Timor-Oriental

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom215 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Timor-Oriental |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Timor-Oriental. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.655 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Cambodge

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom216 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Cambodge |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Cambodge. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.656 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Chine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom218 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Chine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Chine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.657 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Corée du Nord

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom219 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Corée du Nord |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Corée du Nord. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.658 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Vietnam

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom220 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Vietnam |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Vietnam. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.659 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Mongolie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom221 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Mongolie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Mongolie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.660 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Maldives

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom222 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Maldives |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Maldives. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.661 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Bhoutan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom223 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Bhoutan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Bhoutan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.662 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Brunéi

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom224 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Brunéi |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Brunéi. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.663 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Kazakhstan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom225 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Kazakhstan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Kazakhstan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.664 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Kirghizstan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom226 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Kirghizstan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Kirghizstan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.665 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Ouzbékistan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom227 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Ouzbékistan |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Ouzbékistan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.666 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Tadjikistan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom228 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Tadjikistan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Tadjikistan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.667 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Turkménistan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom229 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Turkménistan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Turkménistan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.668 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Chine (Hong Kong SAR)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom230 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Chine (Hong Kong SAR) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Chine (Hong Kong SAR). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.669 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Chine (Macao SAR)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom231 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Chine (Macao SAR) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Chine (Macao SAR). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.670 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Iran

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom233 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Iran |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Iran. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.671 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Thaïlande

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom235 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Thaïlande |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Thaïlande. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.672 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Bangladesh

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom237 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Bangladesh |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Bangladesh. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.673 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Arménie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom249 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Arménie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Arménie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.674 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Azerbaïdjan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom250 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Azerbaïdjan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Azerbaïdjan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.675 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Afghanistan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom251 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Afghanistan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Afghanistan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.676 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Arabie saoudite

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom252 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Arabie saoudite |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Arabie saoudite. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.677 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Géorgie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom253 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Géorgie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Géorgie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.678 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Irak

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom254 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Irak |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Irak. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.679 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Israël

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom256 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Israël |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Israël. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.680 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Jordanie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom257 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Jordanie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Jordanie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.681 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Liban

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom258 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Liban |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Liban. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.682 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Pakistan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom259 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Pakistan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Pakistan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.683 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Emirats arabes unis

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom260 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Emirats arabes unis |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Emirats arabes unis. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.684 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Syrie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom261 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Syrie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Syrie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.685 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Turquie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom262 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Turquie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Turquie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.686 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Koweït

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom264 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Koweït |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Koweït. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.687 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oman

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom266 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Oman |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Oman. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.688 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Qatar

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom267 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Qatar |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Qatar. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.689 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bahreïn

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom268 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Bahreïn |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Bahreïn. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.690 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Abu Dhabi

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom269 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Abu Dhabi |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Abu Dhabi. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.691 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Yémen

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom270 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Yémen |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Yémen. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.692 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Palestine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom271 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Palestine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Palestine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.693 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jérusalem

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom272 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Jérusalem |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Jérusalem. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.694 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire palestinien

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom273 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire palestinien |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire palestinien. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.695 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Lesotho

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom301 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Lesotho |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Lesotho. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.696 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Botswana

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom302 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Botswana |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Botswana. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.697 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Burundi

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom303 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Burundi |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Burundi. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.698 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Cameroun

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom304 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Cameroun |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Cameroun. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.699 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en République centrafricaine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom305 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en République centrafricaine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en République centrafricaine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.700 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Congo (République démocratique)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom306 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Congo (République démocratique) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Congo (République démocratique). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.701 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Congo (République)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom307 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Congo (République) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Congo (République). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.702 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Burkina Faso

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom308 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Burkina Faso |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Burkina Faso. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.703 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Côte d'Ivoire

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom309 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Côte d'Ivoire |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Côte d'Ivoire. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.704 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Bénin

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom310 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Bénin |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Bénin. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.705 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Éthiopie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom311 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Éthiopie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Éthiopie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.706 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Gabon

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom312 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Gabon |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Gabon. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.707 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Gambie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom313 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Gambie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Gambie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.708 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Ghana

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom314 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Ghana |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Ghana. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.709 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom315 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.710 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maurice

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom317 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Maurice |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Maurice. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.711 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Libéria

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom318 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Libéria |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Libéria. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.712 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Mali

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom319 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Mali |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Mali. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.713 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Sénégal

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom320 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Sénégal |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Sénégal. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.714 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Niger

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom321 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Niger |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Niger. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.715 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Nigéria

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom322 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Nigéria |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Nigéria. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.716 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Ouganda

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom323 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Ouganda |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Ouganda. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.717 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Madagascar

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom324 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Madagascar |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Madagascar. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.718 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Afrique du Sud

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom325 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Afrique du Sud |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Afrique du Sud. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.719 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Rwanda

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom327 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Rwanda |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Rwanda. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.720 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Sierra Leone

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom328 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Sierra Leone |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Sierra Leone. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.721 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Somalie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom329 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Somalie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Somalie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.722 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Tanzanie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom332 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Tanzanie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Tanzanie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.723 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Tchad

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom333 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Tchad |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Tchad. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.724 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Togo

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom334 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Togo |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Togo. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.725 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Zambie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom335 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Zambie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Zambie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.726 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Kenya

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom336 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Kenya |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Kenya. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.727 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée équatoriale

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom337 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée équatoriale |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée équatoriale. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.728 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée-Bissau

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom338 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée-Bissau |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Guinée-Bissau. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.729 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles du Cap Vert

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom339 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles du Cap Vert |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles du Cap Vert. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.730 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Mozambique

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom340 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Mozambique |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Mozambique. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.731 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Angola

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom341 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Angola |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Angola. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.732 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Seychelles

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom342 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Seychelles |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Seychelles. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.733 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Comores

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom343 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Comores |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Comores. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.734 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Zimbabwe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom344 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Zimbabwe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Zimbabwe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.735 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Djibouti

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom345 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Djibouti |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Djibouti. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.736 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à São Tomé et Príncipe

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom346 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à São Tomé et Príncipe |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à São Tomé et Príncipe. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.737 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Erythrée

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom349 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Erythrée |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Erythrée. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.738 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Algérie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom351 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Algérie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Algérie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.739 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Egypte

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom352 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Egypte |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Egypte. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.740 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Libye

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom353 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Libye |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Libye. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.741 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Maroc

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom354 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Maroc |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Maroc. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.742 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Mauritanie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom355 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Mauritanie |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Mauritanie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.743 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Soudan

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom356 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Soudan |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Soudan. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.744 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Tunisie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom357 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Tunisie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Tunisie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.745 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Malawi

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom358 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Malawi |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Malawi. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.746 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Soudan du Sud

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom365 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Soudan du Sud |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Soudan du Sud. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.747 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Eswatini

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom366 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Eswatini |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Eswatini. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.748 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Cabinda

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom382 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Cabinda |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Cabinda. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.749 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Namibie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom384 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Namibie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Namibie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.750 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Réunion (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom387 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Réunion (France) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à La Réunion (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.751 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Sahara occidental

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom388 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Sahara occidental |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Sahara occidental. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.752 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Hélène (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom389 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Hélène (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Hélène (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.753 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fernando Poo

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom392 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Fernando Poo |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Fernando Poo. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.754 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Iles Canaries (Espagne)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom398 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Iles Canaries (Espagne) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Iles Canaries (Espagne). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.755 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Madère (Portugal)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom399 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Madère (Portugal) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Madère (Portugal). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.756 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Canada

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom401 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Canada |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Canada. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.757 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux États-Unis d'Amérique

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom402 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux États-Unis d'Amérique |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux États-Unis d'Amérique. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.758 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Antigua-et-Barbuda

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom403 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Antigua-et-Barbuda |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Antigua-et-Barbuda. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.759 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Costa Rica

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom411 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Costa Rica |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Costa Rica. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.760 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Cuba

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom412 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Cuba |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Cuba. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.761 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Guatemala

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom413 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Guatemala |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Guatemala. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.762 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Honduras

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom414 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Honduras |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Honduras. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.763 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Jamaïque

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom415 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Jamaïque |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Jamaïque. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.764 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Mexique

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom416 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Mexique |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Mexique. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.765 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Nicaragua

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom417 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Nicaragua |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Nicaragua. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.766 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Panama

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom418 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Panama |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Panama. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.767 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Haïti

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom419 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Haïti |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Haïti. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.768 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en République Dominicaine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom420 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en République Dominicaine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en République Dominicaine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.769 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à El Salvador

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom421 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à El Salvador |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à El Salvador. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.770 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Trinité-et-Tobago

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom422 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Trinité-et-Tobago |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Trinité-et-Tobago. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.771 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Barbade

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom423 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à La Barbade |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à La Barbade. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.772 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles britanniques

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom424 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles britanniques |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles britanniques. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.773 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Bahamas

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom425 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Bahamas |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Bahamas. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.774 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Grenade

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom426 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Grenade |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Grenade. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.775 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Dominica

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom427 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Dominica |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Dominica. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.776 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Lucie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom428 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Lucie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Sainte-Lucie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.777 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Vincent-et-les-Grenadines

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom429 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Vincent-et-les-Grenadines |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.778 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Belize

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom430 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Belize |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Belize. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.779 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Christophe-et-Nièves

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom431 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Christophe-et-Nièves |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Christophe-et-Nièves. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.780 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges américaines (États-Unis)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom478 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges américaines (États-Unis) |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges américaines (États-Unis). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.781 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges britanniques (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom479 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges britanniques (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges britanniques (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.782 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles françaises

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom481 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles françaises |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles françaises. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.783 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles néerlandaises

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom482 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles néerlandaises |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles néerlandaises. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.784 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles américaines

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom483 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles américaines |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Antilles américaines. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.785 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Bermudes (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom485 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Bermudes (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Bermudes (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.786 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom486 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Vierges. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.787 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Porto-Rico (États-Unis)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom487 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Porto-Rico (États-Unis) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Porto-Rico (États-Unis). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.788 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Turques-et-Caïques (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom488 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Turques-et-Caïques (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Turques-et-Caïques (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.789 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anguilla (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom490 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Anguilla (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Anguilla (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.790 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Caïmanes (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom492 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Caïmanes (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Caïmanes (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.791 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Montserrat (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom493 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Montserrat (Royaume-Uni) |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Montserrat (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.792 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Pierre-et-Miquelon (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom495 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Pierre-et-Miquelon (France) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Pierre-et-Miquelon (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.793 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guadeloupe (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom496 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guadeloupe (France) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Guadeloupe (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.794 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Martinique (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom497 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Martinique (France) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Martinique (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.795 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Groenland (Danemark)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom498 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Groenland (Danemark) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Groenland (Danemark). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.796 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Barthélemy (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom499 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Barthélemy (France) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Saint-Barthélemy (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.797 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Argentine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom511 |

| | |
|---|---|
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Argentine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Argentine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.798 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Bolivie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom512 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Bolivie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Bolivie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.799 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Brésil

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom513 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Brésil |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Brésil. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.800 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Chili

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom514 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Chili |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Chili. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.801 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Colombie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom515 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Colombie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Colombie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.802 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Equateur

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom516 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Equateur |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Equateur. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.803 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Paraguay

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom517 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Paraguay |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Paraguay. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.804 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Pérou

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom518 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Pérou |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Pérou. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.805 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Uruguay

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom519 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Uruguay |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Uruguay. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.806 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Venezuela

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom520 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Venezuela |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Venezuela. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.807 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Guyana

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom521 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Guyana |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Guyana. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.808 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Suriname

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom522 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Suriname |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Suriname. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.809 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Malouines (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom580 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Malouines (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Malouines (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.810 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guyane (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom581 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Guyane (France) |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Guyane (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.811 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Micronésie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom602 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Micronésie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Micronésie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.812 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Marshall

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom603 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Marshall |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Marshall. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.813 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Niué

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom604 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Niué |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Niué. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.814 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Cook

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom605 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Cook |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Cook. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.815 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Samoa

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom606 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Samoa |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Samoa. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.816 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kiribati

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom607 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Kiribati |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Kiribati. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.817 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Australie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom611 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Australie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Australie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.818 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Nouvelle-Zélande

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom613 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Nouvelle-Zélande |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Nouvelle-Zélande. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.819 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nauru

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom615 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Nauru |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Nauru. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.820 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Tonga

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom616 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Tonga |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Tonga. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.821 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Fiji

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom617 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Fiji |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Fiji. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.822 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Papouasie Nouvelle Guinée

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom619 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Papouasie Nouvelle Guinée |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Papouasie Nouvelle Guinée. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.823 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles du Pacifique

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom620 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles du Pacifique |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles du Pacifique. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.824 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Tuvalu

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom621 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Tuvalu |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Tuvalu. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.825 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Solomon

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom623 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Solomon |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Îles Solomon. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.826 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Vanuatu

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom624 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié au Vanuatu |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié au Vanuatu. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.827 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Palaos

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom679 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Palaos |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Palaos. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.828 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Archipel des Carolines

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom680 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Archipel des Carolines |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Archipel des Carolines. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.829 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Guam (États-Unis)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom681 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Guam (États-Unis) |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Guam (États-Unis). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.830 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hawaï

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom682 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Hawaï |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Hawaï. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.831 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Nouvelle-Calédonie (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom683 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Nouvelle-Calédonie (France) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Nouvelle-Calédonie (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.832 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Polynésie française (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom684 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Polynésie française (France) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Polynésie française (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.833 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Tokelau (Nouvelle-Zélande)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom686 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Tokelau (Nouvelle-Zélande) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Tokelau (Nouvelle-Zélande). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.834 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tahiti

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom688 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Tahiti |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Tahiti. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.835 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wallis et Futuna (France)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom689 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Wallis et Futuna (France) |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Wallis et Futuna (France). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.836 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Samoa américaines (Etats-Unis)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom690 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié aux Samoa américaines (Etats-Unis) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié aux Samoa américaines (Etats-Unis). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.837 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle américaine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom691 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle américaine |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle américaine. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.838 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pitcairn (Royaume-Uni)

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom692 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié à Pitcairn (Royaume-Uni) |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié à Pitcairn (Royaume-Uni). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.839 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle de l'Australie

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom693 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle de l'Australie |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle de l'Australie. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.840 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Zélande

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom694 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Zélande |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur est domicilié en Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Zélande. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.841 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur dont le pays de domicile est indéterminé

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom999 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur dont le pays de domicile est indéterminé |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur dont le pays de domicile est indéterminé. Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

#### 4.1.1.1.842 Nombre de parcelles dont au moins un acheteur a une information de domicile non disponible

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom000 |
| Nom de l'attribut | Nombre de parcelles dont au moins un acheteur a une information de domicile non disponible |
| Définition de l'attribut | Nombre de parcelles de la nature concernée et situées dans l'objet décrit dont au moins un acheteur a une information de domicile non disponible (personnes décédées, titulaires spéciaux ou dossiers incomplets). Si un droit réel est exercé dans l'indivision sur une parcelle, alors la parcelle est comptée au prorata de la quotité acquise. |

### 4.1.2 Territoire national – Origines des acheteurs – Personnes physiques

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | NationalWideBuyersOriginNaturalPersons |
| Nom du type | Territoire national – Origines des acheteurs – Personnes physiques |
| Type générique | BuyersOriginNaturalPersonsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'un objet unique correspondant à l'ensemble du territoire national. |

### 4.1.3 Territoire des régions – Origines des acheteurs – Personnes physiques

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | RegionalWideBuyersOriginNaturalPersons |
| Nom du type | Territoire des régions – Origines des acheteurs – Personnes physiques |
| Type générique | BuyersOriginNaturalPersonsGenericType |
| Définition du type | Type composé de trois objets correspondant aux territoires respectifs des trois régions. |

### 4.1.4 Territoire des provinces – Origines des acheteurs – Personnes physiques

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | ProvincialWideBuyersOriginNaturalPersons |
| Nom du type | Territoire des provinces – Origines des acheteurs – Personnes physiques |
| Type générique | BuyersOriginNaturalPersonsGenericType |
| Définition du type | Type composé de trois objets correspondant aux territoires respectifs des dix provinces, ainsi que du territoire de la région de Bruxelles-Capitale. |

#### 4.1.4.1 Objet fictif

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | Fictious |
| Nom de l'attribut | Objet fictif |
| Définition de l'attribut | Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour l'objet correspondant à la Région de Bruxelles-Capitale, qui est intégrée à ce type d'objets pour représenter l'ensemble du territoire national, alors qu'elle est soustraite à l'organisation provinciale. |

### 4.1.5 Territoire des arrondissements – Origines des acheteurs – Personnes physiques

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | ArrondissementWideBuyersOriginNaturalPersons |
| Nom du type | Territoire des arrondissements – Origines des acheteurs – Personnes physiques |

| | |
|---|---|
| Type générique | BuyersOriginNaturalPersonsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des arrondissements. |

### 4.1.6 Territoire des communes – Origines des acheteurs – Personnes physiques

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | MunicipalityWideBuyersOriginNaturalPersons |
| Nom du type | Territoire des communes – Origines des acheteurs – Personnes physiques |
| Type générique | BuyersOriginNaturalPersonsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des communes. |

### 4.1.7 Territoire des arrondissements – Origines des acheteurs – Personnes physiques

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | DivisionWideBuyersOriginNaturalPersons |
| Nom du type | Territoire des arrondissements – Origines des acheteurs – Personnes physiques |
| Type générique | BuyersOriginNaturalPersonsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des divisions cadastrales (les divisions cadastrales correspondent, approximativement aux communes qui existaient avant la fusion reconnue par la loi du 30 décembre 1975). |

### 4.1.8 Territoire des secteurs statistiques – Origines des acheteurs – Personnes physiques

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | StatisticalUnitWideBuyersOriginNaturalPersons |
| Nom du type | Territoire des secteurs statistiques – Origines des acheteurs – Personnes physiques |
| Type générique | BuyersOriginNaturalPersonsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des secteurs statistiques belges, dont les géométries sont maintenues par le SPF Economie. Il ne s'agit pas d'une unité légale, mais d'une unité de travail du SPF Economie. |

#### 4.1.8.1 Objet fictif

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | Fictious |
| Nom de l'attribut | Objet fictif |
| Définition de l'attribut | Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour le secteur statistique fictif regroupant les parcelles qui n'ont pas correctement été reliées à un secteur statistique réel. |

### 4.1.9 Table des origines

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | OriginTable |
| Nom du type | Table des origines |
| Type générique | None |
| Définition du type | Type composé de l'ensemble des communes, pays et territoires où sont domiciliés les acheteurs avec leur code et leur dénomination en français et néerlandais. Cette table est fournie pour faciliter l'exploitation du jeu de données en proposant sous forme structurée des données reprises dans le présent document. |

#### 4.1.9.1 Attribut d'origine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | BuyerFrom |
| Nom de l'attribut | Attribut d'origine |
| Définition de l'attribut | Nom de l'attribut indiquant l'origine des titulaires repris dans les autres types. |

#### 4.1.9.2 Identifiant de l'origine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NISCode |
| Nom de l'attribut | Identifiant de l'origine |
| Définition de l'attribut | Identifiant unique de la commune, du pays ou du territoire, maintenu par le SPF Economie. |

#### 4.1.9.3 Nom français de l'origine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NameFre |
| Nom de l'attribut | Nom français de l'origine |
| Définition de l'attribut | L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988 pour le nom de communes et de la Source Authentique Codes Pays pour le nom des pays et territoires. |

#### 4.1.9.4 Nom néerlandais de l'origine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NameDut |
| Nom de l'attribut | Nom néerlandais de l'origine |
| Définition de l'attribut | L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988 pour le nom de communes et de la Source Authentique Codes Pays pour le nom des pays et territoires. |

#### 4.1.9.5 Code ISO-2 de l'origine

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | ISOCode |
| Nom de l'attribut | Code ISO-2 de l'origine |
| Définition de l'attribut | Code ISO 3166-1 alpha-2 du pays ou territoire d'origine, maintenu par l'ISO. |

# 5. SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE

## 5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL

Conformément à ce qui est décrit au point 3.7 relatif au type de couverture spatiale, le jeu de données décrit par les présentes spécifications ne contient aucune géométrie. Dès lors, la présente section est sans objet.

## 5.2 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE TEMPOREL

Les dates sont exprimées dans le calendrier grégorien.

# 6. QUALITÉ DES DONNÉES

## 6.1 CONTRÔLE DE QUALITÉ

Il n'existe aucun test visant à s'assurer de la qualité du jeu de données décrit. Des vérifications ciblées sont opérées sur le terrain pour s'assurer de la conformité des informations déclarées. Des vérifications continues visent à s'assurer de la cohérence globale des données.

## 6.2 GÉNÉALOGIE

Origines des acheteurs – Personnes physiques est constitué à partir de la base de données de référence pour l'enregistrement des actes et à partir la base de données relatives aux personnes physiques. Dans la première sont consignés, pour chaque acte, les droits réels échangés, l'identification des parties, la localisation du bien immobilier échangé ainsi que sa nature cadastrale.

Dans la seconde base de données, sont reprises, pour chaque acheteur diverses informations provenant du Registre National, source authentique en ce qui concerne les personnes physiques belges ou en ce qui concerne les étrangers domiciliés en Belgique, ou provenant du Registre BIS, source authentique en ce qui concerne les étrangers ayant un intérêt en Belgique sans y être domiciliés.

# 7. DISTRIBUTION DU JEU DE DONNÉES

## 7.1 FORMAT DE DISTRIBUTION

Le jeu de données est disponible au format CSV.

## 7.2 VERSION DU FORMAT

La version 1.0 du format précité est d'application.

## 7.3 SPÉCIFICATION DU FORMAT

Les spécifications du format sont maintenues par l'IANA et disponibles à la présente URL :
https://www.iana.org/assignments/media-types/text/csv.

## 7.4 LANGUES DU JEU DE DONNÉES

Le jeu de données est multilingue et contient des champs textuels en Néerlandais, en Français et en Allemand.

## 7.5 CODAGE DES CARACTÈRES

Les caractères sont encodés en UTF-8.

# 8. MÉTADONNÉES

Les métadonnées sont pleinement consultables à l'adresse suivante :
https://www.geo.be/catalog/details/b90b50be-9dfc-11f0-99e9-00be432db085.

# 9. MISE À JOUR DES DONNÉES

Le jeu de données est mis à jour annuellement, un mois après la clôture de l'année concernée.

# 10. TABLE DES MATIÈRES

**1 APERÇU GÉNÉRAL 2**
1.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT . . . . . 2
1.2 TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS . . . . . 2
1.3 ABRÉVIATIONS UTILISÉES . . . . . 3
1.4 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT . . . . . 3

**2 PÉRIMÈTRE DES SPÉCIFICATIONS 4**

**3 IDENTIFICATION DU PRODUIT 4**
3.1 TITRE . . . . . 4
3.2 VERSION . . . . . 4
3.3 DESCRIPTION . . . . . 4
3.4 THÈME(S) . . . . . 4
3.5 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE . . . . . 4
3.6 COUVERTURE TEMPORELLE . . . . . 4
3.7 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE . . . . . 5

**4 CONTENU ET STRUCTURE DES DONNÉES 5**
4.1 CATALOGUE D'OBJETS . . . . . 5

**5 SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE 159**
5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL . . . . . 159
5.2 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE TEMPOREL . . . . . 159

**6 QUALITÉ DES DONNÉES 159**
6.1 CONTRÔLE DE QUALITÉ . . . . . 159
6.2 GÉNÉALOGIE . . . . . 159

**7 DISTRIBUTION DU JEU DE DONNÉES 159**
7.1 FORMAT DE DISTRIBUTION . . . . . 159
7.2 VERSION DU FORMAT . . . . . 160
7.3 SPÉCIFICATION DU FORMAT . . . . . 160
7.4 LANGUES DU JEU DE DONNÉES . . . . . 160
7.5 CODAGE DES CARACTÈRES . . . . . 160

**8 MÉTADONNÉES 160**

**9 MISE À JOUR DES DONNÉES 160**

**10 TABLE DES MATIÈRES 161**